Ville de Romont

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 12 décembre 2024, à 19h30

Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont

PROCES-VERBAL

Présidence	M.	Christophe GIRARD, président
Vice-présidence	M.	Olivier MARILLER, vice-président
Présents·es	Pour le conseil général, **42** membres, dont ceux nommés ci-dessus	
	Mmes/MM.	Philippe AYER - Luc BARDET - Nicole BARDET - Patrice BEAUD - Frédéric BERSET - Lukas BIELER - Jacqueline BOURQUI - Vincent BRODARD - Ajda BUDAK – Daniel CATTIN - Katharina CATTIN - Marie-Christine CLERC - Simon CODOUREY – Fabrice CORBAT - Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON - Caroline DELACRETAZ PIDOUX - Roxane ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Isaline FINGER - Patrice GEINOZ - Rachel HUFSCHMITT - Manuel HURNI - Philippe JORDAN - Thierry JORDAN - Arnaud MAILLARD - Virginie MARDON - Christelle MASUR LUU - Bertrand MENETREY - François-Xavier MEUWLY - Jean-Baptiste MOREL - Stéphanie OBERSON - Nicolas PERRIN - Stéphanie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Laurent SCHMUTZ - Stefan TRÜMPLER – Ernesto WAEBER - Dominique ZÜRCHER
Excusés·es	Pour le conseil général	
	Mmes/MM.	Christian BOURQUI - Maria COELLO VERA BENETTI - Karine COPPARONI – Daniel GODEL - Vesna PETROVIC - Sébastien RICHOZ - Floriane VALLELIAN
Présents·es	Pour le conseil communal, 9 membres	
	M.	Jean-Claude CORNU, syndic
	M.	Thierry SCHMID, vice-syndic
	Mmes/MM.	Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - François HELFER - Armand JAQUIER - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Stefanie LOSEY - Marc MENOUD
	Pour l'administration communale	
	M.	Yves BARD, secrétaire communal
	M.	Christophe BURRI, administrateur des finances
Rédacteur	M.	Yves BARD, secrétaire communal
Dactylo	Mme	Hélène PITTET, collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE M. CHRISTOPHE GIRARD, PRESIDENT

« Monsieur le Vice-Président du conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Monsieur le Vice-Syndic,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur l'Administrateur des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants·es de la presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher Public,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette dernière séance du conseil général de l'année traditionnellement consacrée au budget. Je profite de saluer la présence de M. Christophe BURRI, nouvel administrateur des finances.

« Applaudissements ».

Depuis notre dernière séance, le conseil général a été marqué par la disparition d'un de ses membres, notre ami Jean-Bernard FAVRE parti bien trop tôt. Jean-Bernard aura marqué la vie romontoise par ses engagements politiques et associatifs. Ouvert et affable, c'était toujours un plaisir de partager quelques mots avec lui. A son épouse Josiane, à ses enfants et à son petit-fils, les autorités communales de Romont présentent leurs plus sincères condoléances. Pour son souvenir, je vous demande de vous lever et de respecter une minute de silence.

Merci.

La transition n'est pas facile mais la vie continue et afin de remplacer M. FAVRE, nous accueillons M. Ernesto WAEBER, nouveau conseiller général.

Monsieur WAEBER, je vous félicite pour votre engagement politique et vous souhaite beaucoup de plaisir dans vos fonctions. Nous pouvons l'applaudir.

« Applaudissements ».

EXCUSES·ES

Le bureau du conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

Pour le conseil général

- M. Christian BOURQUI.
- Mme Maria COELLO VERA BENETTI.
- Mme Karine COPPARONI.
- M. Daniel GODEL.
- Mme Vesna PETROVIC.
- M. Sébastien RICHOZ.

- Mme Floriane VALLELIAN.

Est annoncée avec du retard

- Mme Ajda BUDAK.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **42** conseillères générales et conseillers généraux sont présent·e·s pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 69 du règlement du conseil général (RCG), le conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque conseillère générale et chaque conseiller général, dans la forme et les délais mentionnés par la loi, conformément à l'art. 66 du règlement du conseil général (RCG).

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacune et à chacun de lever son carton visiblement et suffisamment longtemps lors des votes, afin de permettre aux membres du bureau d'effectuer leur travail de comptage.

M. le Président prie les intervenants·es de bien vouloir remettre à M. le secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leur(s) intervention(s), ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Conformément à l'art. 106 du RCG, les débats sont enregistrés afin de faciliter la compréhension des interventions.

M. le Président prie les intervenants·es d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité en début d'intervention.

Concernant le dépôt des interventions parlementaires, la manière de procéder est la suivante :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au secrétaire avant la séance ;
- pour les résolutions, les conseillères générales et conseillers généraux sont priés·es d'en remettre maintenant le texte au bureau pour distribution aux membres.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

L'ordre du jour tel que proposé ne suscitant ni question ni remarque, et aucune motion d'ordre pour la modification du cours des débats n'étant demandée selon l'art. 90 RCG, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS – SOIT PAR 42 VOIX – QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PRESENTÉ.

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS - SOIT PAR 42 VOIX - QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024.

M. le Président remercie M. Bard, secrétaire communal, et l'équipe du secrétariat, pour l'excellente tenu de ce document.

2. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE

- *cf. annexe 1 : dossier de présentation*

Avant de céder la parole à M. le Syndic, **M. le Président** tient, au nom du conseil général, à remercier le conseil communal pour l'invitation à la visite de la nouvelle école En Bouley. Cela a été l'occasion d'apprécier un magnifique ouvrage et, sauf surprise de dernière minute, ce chantier majeur pour la commune sera une réussite tant sur le plan architectural que sur le plan du suivi et du cadre financier, offrant aux élèves et enseignants actuels et futurs un magnifique outil de travail.

Cela étant dit, **M. le Président** cède la parole à **M. le Syndic**, pour présenter le point de situation de cette nouvelle école

Au moyen d'une présentation (*cf. annexe 1*), **M. le Syndic** apporte quelques précisions concernant l'avancement des travaux de la nouvelle école En Bouley. Au terme de cette présentation, M. le Syndic présente, en exclusivité pour les membres du conseil général, la dernière vidéo de l'évolution du chantier proposée par la société Erne.

« *Applaudissements*. »

*Mme Ajda BUDAK entre en séance, ce qui porte désormais le nombre de conseillers généraux présents à **43**.*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** rappelle qu'il s'agit d'une information et que, par conséquent, ce point ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil général.

3. BUDGETS 2025

3.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS

- *cf. annexe 2 : dossier de présentation*

L'entrée en matière pour le budget est acquise de plein droit, ceci conformément à l'article 82 alinéa 2 du règlement du conseil général.

Aucune demande de renvoi n'étant formulée, **M. le Président** propose de procéder dans un premier temps à la discussion générale du budget 2025, puis d'examiner chaque investissement qui sera voté individuellement. Le conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget des investissements 2025.

Pour le budget de fonctionnement, **M. le Président** suggère de procéder à l'examen par chapitre, puis de passer au vote de celui-ci dans son intégralité.

M. le Président passe la parole à **M. Thierry SCHMID,** vice-syndic, directeur du dicastère des FINANCES pour la présentation du budget (*cf. annexe 2*).

« *Nous y voilà ! Après de nombreux exercices budgétaires marqués par les incertitudes de l'impact réel du projet d'école sur nos comptes, le budget 2025 présente les chiffres quasi définitifs du projet et de son financement dans les années à venir. Ce budget déficitaire pour un montant de près de 800 KCHF inaugure une série de budgets qui seront fortement impactés par les amortissements des importants investissements consentis tant au niveau de la commune qu'au niveau des associations intercommunales.*

Bien que l'austérité soit de mise à Romont comme dans bon nombre de communes fribourgeoises, ce budget n'en comprend pas moins les moyens de poursuivre les ambitions du conseil communal lors de l'exercice 2025, en témoigne, entre autres, l'important investissement consenti pour l'amélioration de l'offre en matière de transports publics.

Les budgets d'investissements et de fonctionnement qui vous sont présentés ce soir intègrent encore quelques menues corrections suite à l'introduction du plan comptable MCH2.

Le budget des investissements 2025 présente de nouvelles dépenses à voter pour un montant de CHF 3'100'000.- et un total de dépenses planifiées de CHF 7'932'000.- ainsi que des recettes de CHF 3'287'500.- essentiellement liées aux subventions d'investissements pour l'école et la salle de sport du complexe scolaire En Bouley.

Pour le budget de fonctionnement, les charges d'exploitation 2025 se montent à CHF 37'273'515.80 (en hausse de près de 4,5 mios par rapport au budget 2024). Elles présentent désormais un visage réaliste des charges de notre commune pour les années à venir.

Par rapport au budget 2024, on peut remarquer les différences suivantes :

Les charges de personnel sont en augmentation de 14 % suite à l'augmentation du nombre d'équivalents plein temps au sein du personnel communal, à savoir engagement de deux agents d'exploitation - un intérieur et un extérieur, ainsi que de 5 auxiliaires pour la maintenance et l'entretien des bâtiments du complexe En Bouley. Ce budget prévoit également les engagements d'un collaborateur spécialisé en mobilité à 80 %, d'un chef de projet à 100 % pour le service technique et d'une collaboratrice administrative à 50 % pour l'administration communale ainsi que de trois auxiliaires pour le service de l'accueil extrascolaire. L'engagement de ces personnes est nécessaire pour assurer les services communaux au vu de la croissance continue de notre population.

Enfin les charges de transfert qui comprennent les charges des associations de communes et du canton augmentent une nouvelle fois fortement de 8 % et se montent désormais à CHF 20'554'315.80 soit 55 % du montant des charges de notre commune et une augmentation de plus de CHF 1'511'000.- impactant le budget de la commune.

Le budget des revenus d'exploitation se monte à CHF 36'473'091.70 et se décompose comme suit :

Les impôts communaux ordinaires augmentent de 12 % au vu de l'évolution des montants perçus au titre de l'impôt sur les personnes physiques et les personnes morales. Les impôts communaux spéciaux et la contribution cantonale pour la péréquation financière intercommunale sont aussi en nette hausse de 7 % respectivement 17 %.

Remarquons encore le montant de CHF 1'474'836.25 en produit extraordinaire, montant lié à la réévaluation de notre patrimoine administratif, qui nous a permis de constituer une réserve qui doit être dissoute à raison d'un dixième par année, montant sans lequel la situation comptable de notre commune serait bien plus délicate.

Le résultat final se monte donc à une perte de CHF 800'424.10 représentant 2,1 % du total du budget.

J'adresse une nouvelle fois, mais cette fois-ci de façon toute particulière, mes chaleureux remerciements à mes collègues du conseil, qui ont une nouvelle fois fait preuve de beaucoup de réalisme lors de discussions budgétaires bien difficiles cette année. La concomitance des amortissements des projets d'école En Bouley et des projets des associations intercommunales comme l'EMS de Siviriez ou RSG, mais aussi la très forte croissance des charges de ces mêmes associations intercommunales sont des éléments frustrants pour les conseillères et conseillers généraux et communaux qui doivent souvent rogner sur leur propre budget, parfois des sommes dérisoires alors qu'ils voient, année après année, la croissance des coûts des charges liées.

Les représentants de la Commune de Romont sont intervenus, en cette fin d'année, dans toutes les assemblées des délégués des différentes associations pour attirer l'attention des comités de gestion sur la nécessité d'appliquer aux budgets de ces associations la même rigueur que celle appliquée aux budgets communaux. Nul doute que ce sujet sera une priorité pour de nombreuses communes dans les années à venir et que Romont entend jouer un rôle moteur afin de dégager des moyens pour nos propres projets.

Merci enfin aux chefs de service et au personnel de la commune pour les nombreux efforts consentis. Merci à notre ancien administrateur des finances M. Frédéric ROSSIER et à toute son équipe pour leur précieux travail. Merci également à M. Christophe BURRI, qui a pris au vol ce budget et qui a déjà pu s'imprégner des quelques défis qui nous attendent. Merci enfin à Madame la Présidente et aux membres de la commission financière pour les discussions parfois longues mais très dynamiques et très plaisantes sur ces budgets.

M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, au nom du conseil communal, je vous invite à accepter les budgets 2025 tels qu'ils vous sont présentés, soit :

1. *Le budget d'investissements avec de nouveaux crédits à voter pour un montant de CHF 3'505'000.-, pour un total de dépenses prévues de CHF 7'932'000.- et des recettes de CHF 3'287'500.-.*
2. *Le budget de fonctionnement avec un déficit de CHF 800'424.10 pour un total de charges d'exploitation de CHF 37'273'515.80 et un total des revenus de CHF 36'473'091.70* »

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale, présidente de la commission financière (PLR)**

  - *cf. annexe 3 : dossier de présentation*

« *La commission financière a examiné avec attention le budget de fonctionnement et le budget d'investissements 2025 lors de ses deux séances préparatoires des 19 et 26 novembre dernier.*

Il est devenu usuel que M. Thierry SCHMID, directeur des FINANCES, assiste déjà à la première séance de travail. Ce modus vivendi donne entière satisfaction, tant à la commission financière qu'au conseil communal et rend les séances beaucoup plus efficientes.

Nous vous en remercions et relevons avec satisfaction la transparence démontrée également par la transmission des budgets de détail.

La commission financière a également pu faire connaissance, à cette occasion, de M. Christophe BURRI, nouvel administrateur des finances.

Certes, ce n'est pas son budget, mais il devra vivre avec. Un déficit de plus de 3 % du budget total, soit CHF 800'424.10, malgré des impôts supérieurs par rapport au budget 2024 de plus de CHF 2,3 millions.

Les variations fiscales sont les suivantes :

- *personnes physiques*
  + CHF 500'000.– sur le revenu,
  - CHF 95'000.– sur la fortune,
  + CHF 80'000.– d'impôt à la source,
  - CHF 50'000.– de prestations en capital ;

- *personnes morales*
  + CHF 1'530'000.– sur le bénéfice ;

- *contributions immobilières*
  + CHF 150'000.– ;

- *impôt sur les gains immobiliers*
  + CHF 200'000.–.

Romont, ces dernières années, a beaucoup investi.

Ces dépenses pèsent dans le ménage communal, tant au niveau des amortissements, beaucoup, et du service de la dette, un peu, grâce à des emprunts fort bien négociés.

Ces investissements engendrent néanmoins d'autres frais de fonctionnement, tels que du personnel supplémentaire, des frais de chauffage, d'assurances, d'électricité, etc.

Le Réseau Santé de la Glâne et l'Association du Cycle d'orientation ont également dû beaucoup investir ces dernières années ; les amortissements que ces entités doivent effectuer impactent également ce budget.

Ces prochaines années seront certainement difficiles ; la planification financière 2025-2029 l'atteste également.

Est-ce une consolation ou pas, la confédération, le canton et d'autres communes fribourgeoises ont également un avenir délicat.

Romont, malgré un budget déficitaire, ose encore le changement, avec une amélioration notoire de sa desserte en transports publics.

Espérons qu'avec ce nouvel atout, ses nouvelles constructions, ses infrastructures, ses liaisons ferroviaires, Romont devienne plus attractive et améliore son potentiel fiscal en termes de revenu imposable par habitant, afin d'équilibrer son compte de fonctionnement.

La commission financière a également pris connaissance du budget d'investissements intentionnel 2025, s'élevant à CHF 4'644'500.–.

Il est composé d'objets déjà votés, qui seront concrétisés en 2025, d'objets à voter et de subventions à recevoir sur les dépenses d'investissements effectués.

Les dépenses nouvelles d'investissements, à voter, s'élèvent au nombre de 10 et représentent un montant de CHF 2'770'000.– ; un crédit complémentaire, également à voter, est à ajouter, pour CHF 330'000.–.

Aujourd'hui, deux dépenses d'investissement seront à voter. Les autres objets seront présentés et votés en temps opportun.

En conclusion, la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement, présentant un déficit de CHF 800'424.10, possible car absorbable par le capital propre, ainsi que le budget d'investissements intentionnel 2025 et propose au conseil général d'en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTEE GÉNÉRALE SUR LE BUDGET 2025

- **Intervention de M. Thierry JORDAN, conseiller général (PLR)**

« *Nous y voilà ! Après la réalisation de grands projets que notre commune et notre région ont longtemps attendus, c'est l'arrivée des effets financiers : intérêts, amortissements et charges d'exploitation.*

Nous constatons bien un changement d'ambiance dans ce budget. Non seulement il présente un déficit de plus de 2 %, mais les entrées fiscales sont également estimées de manière plus réaliste (donc moins pessimiste) que ce fut le cas dans le passé.

Si la prudence des dernières années permet de bénéficier d'un capital en mesure d'absorber ce déficit, cette solution ne pourra pas durer de nombreuses années.

N'oublions pas qu'il reste des projets importants à réaliser, notamment au niveau intercommunal.

Le groupe PLR accepte les budgets d'investissements et de fonctionnement 2025. Toutefois, afin d'éviter une augmentation d'impôts ou une cure d'austérité sévère dans les années à venir, nous invitons le conseil communal à faire preuve de la plus grande rigueur dans les dépenses, la planification des investissements, ainsi que les prévisions des charges d'exploitation des nouveaux investissements. Nous demandons également au conseil communal de faire appliquer la même rigueur dans les associations de communes, dont les charges représentent malheureusement une part toujours plus importante de notre budget. »

- **Intervention de M. Bertrand MENÉTREY, conseiller général (Le Centre)**

« Réunis en séance du groupe le mercredi 4 décembre, les membres du groupe Le Centre se sont penchés sur les budgets 2025.

Un budget serré qui, comme prévu, comprend les importantes charges financières de l'école En Bouley, de l'EMS de Siviriez et du plateau d'Arruffens.

Les charges liées explosent littéralement. En ce sens, les décisions devront être mûrement réfléchies en termes financiers.

Dans une récente étude, on a pu remarquer que 32,1 % des contribuables romontois ne payaient pas d'impôt fédéral direct sur le revenu selon les chiffres de l'administration fédérale des contributions de 2020. La compensation de ces revenus pour la commune étant en bonne partie payée par la classe moyenne.

Finalement, c'est à l'unanimité des membres présents du parti Le Centre que ces budgets d'investissements et de fonctionnement ont été acceptés à l'unanimité.

Nous tenons à remercier le conseil communal et l'administration pour la préparation de ces budgets. »

- **Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général (PS)**

« En premier lieu, le groupe PS tient à remercier les auteurs du projet de budget 2025 pour le travail accompli et les documents élaborés. Nous réitérons toutefois notre demande de compléter à l'avenir ces documents par un récapitulatif des principales modifications et adaptations.

Le groupe PS a pris le temps d'analyser ce budget en détail, et en ressort les points clés suivants :

Premièrement, la prise en compte de l'augmentation constante des charges liées aux domaines de la formation, de la santé, de la prévoyance sociale, des transports. Il s'agit là de prestations nécessaires, favorisant en outre l'équité entre les diverses couches de la population, et contribuant à l'attractivité

de notre commune ainsi qu'au bien-être de toutes et tous. Ces charges vont continuer à impacter de plus en plus fortement le ménage communal à l'avenir.

Deuxièmement, une hausse pronostiquée des impôts ordinaires, liée à l'évolution favorable de la démographie, elle-même aussi contributrice aux augmentations précitées. Ces revenus sont aussi augmentés, comptablement et temporairement, par une dissolution des actifs du patrimoine administratif. A moyen terme, les revenus seront ainsi brutalement amputés d'un montant de CHF 1.5 mio.

Troisièmement, un budget d'investissement en berne, avec le gel et le report de plusieurs projets d'aménagement ou renouvellement d'infrastructures. Il est notamment relevé une contribution très faible au maintien des équipements d'évacuation des eaux, en raison de revenus associés insuffisants et donc d'une tarification inadaptée.

Face à ces éléments, le conseil communal devra inévitablement et rapidement réfléchir à adapter et accroître ses rentrées financières afin de pouvoir assurer le développement de la commune pour le bien de chacun.

En l'état, le groupe PS s'est toutefois montré favorable au projet de budget 2025 tel que présenté.»

- **Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général (Les Vert·e·s)**

« Le groupe Les Vert·e·s a examiné les budgets d'investissements et de fonctionnement avec intérêt lors de sa séance préparatoire du 2 décembre.

Nous sommes certains·es que le conseil communal a dû procéder à des choix douloureux afin de limiter le déficit présenté. Ces choix étaient attendus, compréhensibles, et expliqués à plusieurs reprises par Monsieur l'administrateur des finances.

Les multiples pérégrinations qui ont conduit au retard substantiel de la construction de notre école primaire ne sont pas étrangères à la situation délicate dans laquelle nous nous trouvons. S'il est impossible de chiffrer le coût de la latence provoquée par les nombreux débats, changements de stratégies, retours en arrière ayant eu lieu ici même par le passé, il est primordial de nous rappeler de notre responsabilité de faire avancer les projets d'intérêt communautaire de la façon la plus cohérente et efficace à l'avenir.

Discrètement, le conseil communal abandonne des projets, pourtant utiles, faute de moyens. Nous pensons en particulier au réaménagement de la Route de la Belle-Croix et de la Route de Billens mais aussi aux mesures résultant du MEP intra-muros. Or nous avons besoin de ces projets pour sécuriser le chemin de l'école et renforcer l'attractivité en berne de l'intra-muros.

Nous devons rendre notre ville plus attractive pour nos contribuables actuels et futurs. Cela passe par des aménagements attrayants ou encore par l'amélioration de la prise en charge des enfants pendant que leurs parents travaillent. Nous devons permettre aux enfants d'être plus autonomes dans l'espace public, pour qu'ils puissent se déplacer en sécurité vers leurs diverses activités. Des aménagements cohérents en lien avec l'accueil para et extrascolaire communal auront un impact sur notre attractivité pour des personnes physiques au profil fiscal intéressant.

Reste maintenant à aborder un sujet qui fâche : notre taux d'imposition actuel. Nos prédécesseurs se sont empressés, à une écrasante majorité, d'accepter sa diminution de 95 à 9 0 %, ici même, il y a 9 ans et 2 jours.

Et de citer l'administrateur des finances de l'époque :

> *[Nous savons que de nouvelles charges, tant au niveau de notre commune qu'au niveau du district, vont impacter nos finances d'ici 3 à 4 ans. Il est fort probable qu'à ce moment-là, le taux d'impôt devra être réévalué et ce ne devra pas être un tabou.]*

Cet avertissement avait été complété comme suit par le Président de la Commission financière de l'époque :

> *[L'embellie est cependant passagère. Les années à venir s'annoncent à coup sûr moins réjouissantes. Des investissements élevés, qui ne pourront être différés, entraîneront une augmentation forte de la dette et des charges financières.]*

Bien sûr, personne n'a envie de parler de hausse d'impôt dans le contexte électoral qui nous attend l'année prochaine, et force est de constater que le sujet n'a pas été remis sur la table depuis.

Néanmoins, je vous invite toutes et tous à la réflexion : celles et ceux qui nous ont précédés ont accepté une baisse d'impôts bienvenue tout en sachant que cela serait vraisemblablement provisoire. Or ce provisoire a déjà bien duré.

Nous nous devons donc de prendre nos responsabilités, et d'étudier toutes les propositions possibles, aussi créatives soient-elles, afin d'éviter d'en arriver là. Et si une hausse devient inéluctable, nous devrons faire passer le bien communautaire avant nos intérêts politiques personnels.

Pour finir, le groupe Les Vert·e·s remercie Monsieur l'Administrateur des finances ainsi que toutes les personnes qui ont largement contribué à l'élaboration de ce budget charnière. Nous exprimons notre gratitude pour ce travail compliqué, chronophage et dont beaucoup n'appréhendent probablement pas l'ampleur.

Le groupe Les Vert·e·s soutient le budget tel que présenté, et vous invite à en faire de même.»

- **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

« Le groupe PVL a étudié avec intérêt le budget 2025 présentant un déficit de CHF 800'000.-. Dans un contexte où tant la confédération que le canton ont lancé des programmes d'économies, nous aurions salué une démarche proactive de recherche d'économies possibles dans le budget. Selon notre ministre des finances, cela a été fait. Nous avons néanmoins quelques inquiétudes.

En effet, nous croyons qu'il est essentiel que la commune retrouve au plus vite une marge de manœuvre financière. Trop important sont les projets de réaménagement, p.ex. à la gare ou dans le quartier des Chavannes, pour qu'on puisse accepter le fait que la commune ne puisse plus faire des investissements stratégiques dans les prochaines dix années. Concrètement il nous est néanmoins difficile d'identifier des postes qu'on pourrait réduire ; nous suivons donc la proposition du conseil communal et allons accepter le budget, avec un amendement mineur que nous proposerons lors de la lecture chapitre par chapitre. »

- **Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général (HN)**

« Lors de sa séance de préparation, le groupe HN a étudié avec attention les budgets de fonctionnement et des investissements pour 2025.

Avant tout, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ces budgets. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Christophe BURRI, nouvel administrateur des finances, et lui adressons nos encouragements pour ses débuts. Commencer avec un budget déficitaire n'est jamais une tâche aisée.

Le budget des investissements respecte les prévisions annoncées par le conseil communal : seules les dépenses considérées comme prioritaires seront soumises au conseil général. Les amortissements liés au complexe scolaire et aux divers investissements récents pèsent lourdement sur les finances communales. Cependant, nous restons convaincus que les choix stratégiques opérés par le conseil communal contribueront à maintenir et à renforcer l'attractivité de Romont, une ville où il fait bon vivre.

Une illustration concrète de cette ambition figure dans le budget de fonctionnement, avec l'introduction d'une nouvelle desserte de transports publics. Certes, les coûts de cette ligne urbaine sont significatifs, mais nous saluons l'audace du conseil communal d'avoir développé cette opportunité. C'est une avancée majeure qu'il ne fallait pas manquer, et nous ne pouvons que le féliciter pour cette initiative.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, le déficit prévu d'env. CHF 800'000.- mérite une attention particulière. Il est aujourd'hui difficile pour les communes de prévoir avec précision les revenus fiscaux, notamment en raison des retards accumulés par le canton dans ce domaine. Nous espérons que ces estimations se révéleront plus pessimistes que la réalité des impôts perçus, ce qui permettrait de réduire, voire de combler le déficit.

Romont est une ville en mouvement, qui continue d'attirer de nouveaux habitants, grâce à son dynamisme et à ses infrastructures de qualité. Les connexions proposées par les différents acteurs des transports publics jouent également un rôle clé dans cette attractivité. Ce potentiel de nouveaux revenus fiscaux contribuera certainement à couvrir les coûts liés à la mise en service du complexe scolaire ainsi qu'à l'augmentation des charges pour la commune.

Les années à venir s'annoncent délicates pour notre commune, comme le souligne la planification financière 2025-2029. Toutefois, nous sommes persuadés que les investissements réalisés ces dernières années permettront de soutenir un développement durable et prometteur pour l'avenir de Romont.

Le groupe HN soutient donc les budgets d'investissements et de fonctionnement tels que proposés par le conseil communal, et vous invite à en faire de même. »

3.2. DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 1'100'000.- POUR LES TRANSFORMATIONS DU BÂTIMENT SCOLAIRE DE LA CONDÉMINE DESTINÉ À L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

- *cf. annexe 4 : dossier de présentation*

M. le Président passe la parole à **Mme Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER**, en charge du dicastère ENSEIGNEMENT/PETITE ENFANCE pour la présentation de cet objet (*cf. annexe 4*).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général, membre de la commission financière (HN)**

« La commission financière du conseil général a examiné cette demande d'investissement lors de sa séance du 19 novembre 2024. À cette occasion, les explications claires et précises fournies par M. Thierry SCHMID ont permis de répondre à la majorité des interrogations des membres.

Les quelques questions soulevées par la commission durant cette première séance ont ensuite reçu des réponses complètes et satisfaisantes de la part du conseil communal lors de la seconde séance de la commission financière du 26 novembre 2024.

Après l'obtention des réponses à ces interrogations, les membres de la commission se sont penchés sur les points suivants, soit sur la nécessité de l'investissement et les coûts de celui-ci.

L'investissement de plus d'un million de francs, coûts financiers collatéraux du complexe scolaire En Bouley, est-il nécessaire ? La question de savoir s'il serait préférable de construire un bâtiment supplémentaire au sein du complexe En Bouley pour y intégrer l'accueil extrascolaire a été posée. La majorité des membres a estimé que ce choix ne serait pas optimal. Un tel projet engendrerait des coûts bien plus élevés et le bâtiment de la Condémine ne trouverait probablement pas acquéreur en l'état.

Par ailleurs, la commission a exprimé des réserves concernant les montants prévus pour l'étude, la réalisation, le suivi du projet ainsi que pour les imprévus. Ces montants, jugés relativement élevés, s'expliquent par l'exigence d'un délai d'exécution très court. Le conseil communal nous a précisé que le suivi du projet avait été confié à l'architecte. Il a également admis que les montants se situent dans une fourchette haute, tout en soulignant leur justification par les contraintes spécifiques du projet.

Après avoir considéré ces éléments, la commission financière a, à une large majorité, émis un préavis favorable à cette demande d'investissement. Elle recommande au conseil général d'approuver cette proposition. »

DISCUSSION DE PORTEE GÉNÉRALE

- **Intervention de Mme Caroline DELACRÉTAZ PIDOUX, conseillère générale (PVL)**

« Le PVL a étudié avec intérêt la demande de crédit pour les transformations du bâtiment scolaire de la Condémine destiné à l'accueil extrascolaire. Nous constatons que le projet est mené de manière intelligente selon des objectifs qui permettront d'accueillir les enfants dans un environnement de

qualité qui correspond aux prestations qui doivent être fournies par un accueil extrascolaire. Citons par exemple les éléments suivants :

- *Les aménagements permettant aux enfants de se sentir, je cite « comme à la maison plutôt que dans une école » sont bienvenus. En effet, l'accueil extrascolaire a pour vocation d'être un lieu de vie pour les enfants hors de l'école. Ils sont donc bien ciblés et nécessaires.*
- *D'autre part, les travaux permettant aux enfants de jouer régulièrement dehors sont également une très bonne nouvelle et une amélioration des prestations qui leur étaient offertes jusqu'ici. En effet, pour des raisons liées aux infrastructures, il est assez rare que les enfants puissent sortir dans la configuration actuelle de l'accueil.*

En outre, une demande qui avait été portée par notre collègue Christian BOURQUI lors de notre séance de l'automne 2023 concernant l'ouverture de l'accueil extrascolaire durant les vacances a été entendue et est envisagée. Nous vous encourageons dans cette voie.

Le PVL relève également avec satisfaction qu'une demande du conseil des parents adressée au conseil communal en 2022 a été entendue par le conseil communal. En effet, le conseil des parents relevait l'intérêt de la situation de l'accueil extrascolaire au sein des Ateliers de la Glâne. Cela permet en effet aux enfants de côtoyer au quotidien les travailleurs du centre et ainsi de vivre dès leur plus jeune âge dans une société diverse et plus inclusive. Le conseil des parents demandait donc dans sa missive au conseil communal de trouver un moyen de maintenir cette plus-value lors des changements de locaux. Cela a été fait par la création d'un atelier autour des repas ; nous en sommes ravis.

Enfin, reste un léger flou dans le message qui amène une question. Vous écrivez que « les repas seront confectionnés dans une structure externe à l'AES ». Le prestataire est-il déjà défini et selon quels critères a-t-il été choisi ?

Si ce n'est pas encore le cas, nous aimerions vous rendre attentifs aux différents éléments importants à considérer dans un tel choix. En effet, le prix est bien entendu un élément non négligeable. Cependant, le choix d'un prestataire dans ce domaine est aussi l'occasion de promouvoir la santé des enfants, l'éducation à une alimentation saine et de qualité, la durabilité et l'économie régionale en donnant du poids à des éléments tels que les circuits courts, les produits locaux de saison et de qualité dans le processus de sélection du prestataire. »

- **Réponse de Mme Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER, conseillère communale**

« Effectivement pour les repas, des discussions ont déjà eu lieu avec différents prestataires mais aujourd'hui le choix n'a pas encore été arrêté. De toute évidence, les points d'attention que vous avez mentionnés sont aussi les nôtres ».

- **Intervention de M. Patrice BEAUD, conseiller général (PS)**

« Avec la transformation du bâtiment scolaire de la Condémine, Romont offrira à l'accueil extrascolaire la capacité d'accueillir plus du double d'enfants qu'actuellement, pour une tranche horaire donnée. Est-ce trop ? Nous ne le pensons pas. En effet, quand un bâtiment pour une nouvelle école sort de terre, il est souvent rapidement trop petit.

L'AES doit pouvoir disposer de la place nécessaire pour accueillir les enfants pour les années avenir et au vu du développement de la population de Romont. Ce sera chose possible avec ce déménagement

à la Condémine. Cette rénovation est un beau signal pour les familles avec enfants scolarisés en primaire.

Par ailleurs, nous espérons aussi vivement que la collaboration avec les Ateliers de la Glâne pourra se poursuivre pour la préparation des repas. De même, nous espérons que le conseil communal et les services communaux concernés sauront trouver des solutions pour pérenniser cette collaboration. En effet, c'est une occasion de rencontres entre deux populations qui vivent séparées la plupart du temps, comme malheureusement trop souvent dans notre société, où nous cantonnons les groupes, chacun dans son espace. C'est dans la rencontre que l'on apprend à se connaître. C'est en se connaissant, que l'on peut apprendre à se respecter.

Le groupe PS est favorable, dans son ensemble, à la réalisation de cette transformation. »

- **Intervention de M. Nicolas PERRIN, conseiller général (PVL)**

« A la lecture du message du conseil communal et après une réflexion étoffée par quelques notions dans le domaine du bâtiment, je me suis posé les questions suivantes :

Est-ce possible qu'il y ait eu une inversion des montants calculés concernant les CFC des bureaux d'architectes dans les budgets présentés pour l'école en ville et le bâtiment de la Condémine ?

En effet, en évaluant la charge de travail nécessaire selon le descriptif qui nous a été fourni, les CHF 50'000.- TTC pour l'école intra-muros me paraissent minimales afin d'exécuter l'entier des plans du bâtiment existant en comparatif des CHF 173'000.- qui me paraissent confortables pour modifier un bâtiment existant.

Il ne reste que 8 mois pour prendre en main le projet, ce qui paraît court.

Pouvez-vous me fournir des informations complémentaires et avez-vous pu procéder à des comparatifs liés ou non à un marché public ? »

- **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Concernant les honoraires d'architectes pour l'accueil extrascolaire (AES), ce sujet a suscité passablement de discussions, de questionnements, d'incompréhensions. On peut comparer avec l'école en ville (EEV) CHF 50'000.- pour CHF 670'000.- par rapport à CHF 170'000.- pour CHF 1'100'000.- pour l'AES. Les CHF 50'000.- pour l'EEV ne concernent pas le suivi du chantier. Aucune mise à l'enquête n'est nécessaire pour l'EEV. Quatre ou cinq entreprises qui connaissent déjà le bâtiment sont intervenues à plusieurs reprises et interviendront. Décision a été prise de désigner un chef de projet interne à la commune pour suivre ce chantier. Alors en quoi consistent ces CHF 50'000.- d'honoraires d'architectes ? Lorsqu'on a recherché des plans du bâtiment, on s'est rendu compte qu'il n'y en avait pas, malgré sa grandeur et son importance ! Il s'agit donc d'un mandat pour la numérisation des plans de l'ensemble de ce bâtiment. Ceci explique donc la somme de CHF 50'000.-.

Ainsi on dispose désormais d'un dossier de plan digitalisé pour très longtemps pour ce bâtiment. Il n'y a donc pas d'honoraires d'architectes pour mise à l'enquête, appel d'offres, suivi de chantier, etc.

L'AES est une autre affaire. L'idée que les honoraires d'architectes représentent 10 % du coût de construction est dépassée. Un tel pourcentage valait il y a de nombreuses années pour un immeuble neuf. Ainsi le travail intellectuel et matériel est beaucoup plus simple que dans une situation telle que celle qui nous préoccupe. Pour le bâtiment de la Condémine, il s'agit d'une transformation d'un immeuble existant avec la déconstruction d'éléments intérieurs et extérieurs. Ce n'est donc pas du tout le même travail.

Habituellement, il faut ajouter aux honoraires d'architectes les honoraires d'autres mandataires comme génie civil, CVS, acousticien, etc. En l'occurrence, ces prestations sont incluses dans le mandat d'architecte puisque nous n'avons pas besoin de mandater des spécialistes. Tout est inclus dans le mandat d'architecte. Dans le cadre du bâtiment de l'AES, il faut prendre en compte toutes les démarches préliminaires par rapport au futur de ce bâtiment qui ne sera pas un bâtiment d'habitation mais un bâtiment destiné à l'accueil extrascolaire avec des normes complexes imposées par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse (qui impose par exemple l'arrachage des tapis, etc.), le Service de la sécurité alimentaire (SAAV)et les normes pour la cuisine, etc. Toutes ces démarches en amont ont été traitées par les architectes. Compte tenu de tous ces éléments, le taux final de 18 à 19 % sur le coût total n'a ainsi rien d'excessif. Les honoraires ont été calculés au tarif de CHF 110.-/h et ceci semble tout à fait correct. Enfin, le bureau d'architecte a consenti à un rabais final supplémentaire de 2 %. Il ne restera que quelques mois pour effectuer le travail. Une procédure en marché public n'est d'une part pas adéquate pour des montants si peu élevés et d'autre part aurait retardé les travaux et ainsi l'AES n'aurait pas pu ouvrir à la rentrée 2025. »

- **Intervention de M. Nicolas PERRIN, conseiller général (PVL)**

« Merci beaucoup pour ces réponses. Donc, si je comprends bien, aucun comparatif n'a été effectué et il n'a pas été question de marché public. »

- **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

Soit on adopte le principe des marchés publics parce que c'est la règle, soit on adopte le principe du gré à gré. Dans le cas présent, on ne voulait pas perdre de temps pour, au final, constater que les prix sont sensiblement les mêmes. On n'adopte pas le système des marchés publics uniquement pour le prix. On aurait dû instaurer des critères de sélection, d'expériences, etc. à n'en plus finir. Il faut savoir que l'organisation d'un maché public, même de cet ordre, aurait certainement coûté entre CHF 15'000.- et CHF 20'000.-.

- **Intervention de Mme Virginie MARDON, conseillère générale (PLR)**

Le groupe PLR est heureux de constater, par la lecture de ce message, que les enfants de l'extrascolaire bénéficieront prochainement d'un cadre de vie adéquat, convivial et propice au bien-être de tous si cette demande de crédit est acceptée ce soir.

Certes, le montant de CHF 1'100'000.- est conséquent. Le groupe PLR est sensible à la question des dépenses et s'est questionné quant à la nécessité d'un tel investissement. Après étude du projet, celui-ci nous paraît raisonnable et nécessaire. Ainsi, le groupe PLR soutient cette demande de crédit et demande à ce que le budget soit strictement respecté.

Comme le PVL, nous souhaitions savoir quelle structure externe à l'AES fournira les repas. Nous avons obtenu la réponse et vous en remercions. »

- **Intervention de M. Simon CODOUREY, conseiller général (Le Centre)**

Les membres du groupe Le Centre saluent le projet de transformation du bâtiment scolaire de la Condémine, qui vise à offrir des infrastructures modernes et adaptées à l'accueil extrascolaire des enfants de notre commune. Nous nous réjouissons de cet engagement en faveur des familles et des enfants, notamment grâce à des espaces conviviaux et fonctionnels, ainsi qu'à des prestations de qualité.

Cependant, nous ne pouvons ignorer les coûts importants de ces travaux, budgétisés à CHF 1'100'000.- TTC. Si nous comprenons les impératifs liés au respect des normes et à la qualité des aménagements, nous souhaitons insister sur l'importance d'une gestion rigoureuse et économique des deniers publics. Dans un contexte économique où la prudence budgétaire est essentielle, cela permettra de garantir une utilisation optimale des ressources financières tout en respectant les standards nécessaires.

En dépit de ces réserves, les membres du Centre soutiennent cette demande de crédit et approuvent son financement tel que proposé. Nous sommes convaincus que ce projet contribuera positivement au développement de notre commune et à la qualité de vie des familles. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITÉ – SOIT PAR 43 VOIX – QUE LE CONSEIL GÉN ÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 1'100'000.- POUR LES TRANSFORMATIONS DU BÂTIMENT SCOLAIRE DE LA CONDÉMINE DESTINÉ À L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE.

3.3. DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 670'000.- POUR LES TRANSFORMATIONS ET LA MISE A NIVEAU DE L'ÉCOLE EN VILLE (EEV)

- *cf. annexe 5 : dossier de présentation*

M. le Président passe la parole à **M. Didier DEMIERRE**, en charge du dicastère des BÂTIMENTS pour la présentation de cet objet (*cf. annexe 5*).

« Désireux d'offrir aux élèves et aux enseignants·es des classes 7H et 8H un environnement adapté et propice aux apprentissages, le conseil communal a décidé de rénover les salles de classe et de remettre à niveau le réseau informatique de l'école de la ville.

Construit dans les années 1960, le bâtiment a été très bien entretenu par les différents responsables qui s'en sont occupés et qui s'en occupent encore tous les jours. Au fil des ans, la Commune de Romont en a toujours assuré un bon suivi en effectuant les réparations nécessaires ainsi que des modernisations.

Dès avril 2025, uniquement 8 classes des degrés 7H et 8H resteront dans ce bâtiment.

Les classes d'enseignement des ACM et ACT, actuellement situées à la tour des Béguines, seront rapatriées dans le bâtiment de la Rue de l'Eglise 104. Les autres salles seront occupées et louées au Carré d'As pour l'enseignement spécialisé et ceci dès la rentrée scolaire 2025/2026.

Il s'est avéré que la Commune ne possédait aucun plan architectural de l'école en ville, malgré des recherches approfondies. Comme vient de le relever M. le Syndic, décision a été prise de donner mandat à un architecte pour la prise des mesures nécessaires sur le site afin d'élaborer des plans au 1/100. Cette démarche permettra de pérenniser le bâtiment et de disposer des documents ad 'hoc si des changements d'affectation devaient avoir lieu.

Le bâtiment a été mis aux normes de sécurité en 2024 suite du contrôle de l'ECAB.

Ces dernières années, tous les sanitaires ont été changés. Il en va de même pour les sols de toutes les salles de classe.

Le conseil communal a la volonté de réaliser ces travaux durant la période de vacances afin que ceux-ci soient terminés pour la rentrée 2025-2026. Le planning étant serré, il n'exclut pas que certains travaux devront se réaliser durant les vacances d'automne 2025.

Les coûts des travaux sont basés sur des offres récentes de fournisseurs spécialisés ainsi que sur des estimations basées sur les prix courants pratiqués. Ils ont été détaillés dans le message que vous avez reçu personnellement avec le détail de la séance du conseil général de ce soir.

La demande de crédit de CHF 670'000.- est budgétisée dans les investissements 2025, section n° 2170. Il sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 670'000.- pour la transformation et la mise à niveau de l'école en ville. Merci ! »

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général, membre de la commission financière (Les Vert·e·s)**

  « Les membres de la commission financière du conseil général ont pris connaissance de la demande de crédit de CHF 670'000.- relative à la transformation et à la mise à niveau de l'école en ville lors de sa séance du 19 novembre 2024. Nous remercions M. SCHMID, directeur des FINANCES, pour les réponses apportées à nos questions préliminaires.

  Les questions issues de notre délibération ont également toutes trouvé réponse lors de la séance du 26 novembre, en présence des membres du conseil communal directement concernés.

  La commission financière juge l'investissement proposé en adéquation avec les besoins, et trouve cohérent le montant annoncé. Nous souhaitons également mettre en lumière l'impact financier favorable qu'aura la location d'une partie des salles de classe rénovées au Carré d'As.

  Pour ces raisons, la commissions financière a préavisé favorablement cette demande de crédit à l'unanimité, et propose au conseil général d'en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTÉE GÉNÉRALE

- **Intervention de Mme Géraldine DAFFLON, conseillère générale (Le Centre)**

Le groupe le Centre soutient, à l'unanimité des membres présents lors de sa séance de préparation, ce projet de transformation. La rigueur budgétaire ne doit en effet pas faire obstacle au bon sens et au pragmatisme.

Ce projet va permettre d'assurer une égalité de traitement et de confort entre les élèves qui resteront en ville (7H-8H) par rapport aux occupants de la nouvelle école grâce à des équipements modernes.

De plus, toutes les salles ont déjà trouvé leur nouvelle affectation. Il est impératif d'investir dans ces travaux pour garantir la valeur de ce patrimoine immobilier et offrir à tous ses occupants des conditions de travail optimales.

Le besoin d'élaboration des plans architecturaux est pour le moins étonnant, toutefois nécessaire.

Nous nous réjouissons que ce projet de rénovation puisse être réalisé dans le budget alloué et recommandons son acceptation. »

- **Intervention de M. Patrice BEAUD, conseiller général (PS)**

« Avec la construction de la nouvelle école En Bouley, il y a longtemps eu des interrogations quant à l'avenir du bâtiment de l'école en ville, tout comme pour celui de la Condémine.

Nous savons désormais que non seulement les classes de 7H et 8H occuperont le bâtiment historique de l'école en ville, mais aussi que les classes d'ACM/ACT y seront rapatriées depuis la Tour des Béguines et que la majorité des autres salles seront louées au Carré d'As.

Permettre à tous les occupants de ce bâtiment de vivre dans un environnement moderne nous semble totalement justifier le montant de ce crédit. Le coût de ces travaux est certainement bien inférieur à celui qu'engendrerait une transformation en vue d'une réaffectation d'un tel bâtiment, protégé au demeurant. Notre groupe approuve dans son ensemble cette demande de crédit.»

- **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, conseillère générale (Les Vert·e·s)**

« Le groupe Les Vert·e·s a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du message concernant les différentes rénovations prévues dans le bâtiment scolaire de la ville.

Nous saluons la présence de travaux de mise à jour de la remise à niveau de l'infrastructure informatique. Elle est en effet vétuste et l'utilisation des outils informatiques comme Teams, One Drive et SharePoint est actuellement compliquée avec le réseau limité dont dispose le bâtiment.

La lecture de la demande de crédit a fait naître quelques questions :

- *La pose d'étagères fixes dans les salles de classe comprend-elle la réparation ou le changement des portes d'armoires qui sont actuellement abîmées dans certaines classes ou dans les couloirs ? En effet, certaines "pèlent", d'autres ont perdu une poignée ou ont un gond tordu. Il*

est pratique d'avoir des espaces fermés en classe pour y ranger du matériel, notamment de bricolage en plus d'étagères pour le matériel courant.

- *Nous saluons l'installation d'une table de ping-pong. Où est-il prévu de l'installer ?*
- *La cour de l'école va-t-elle enfin devenir une vraie cour d'école ou rester un parking grimé en cour ?*
- *Avec les températures en augmentation, la végétalisation et l'ombre sont des ressources précieuses, une plus-value relativement rapide et simple à réaliser, autant pour l'école que pour les habitants et usagers de la vielle-ville. Or il ne figure pas grand-chose au budget concernant le MEP vieille-ville.*
- *Concernant le stationnement, nous avons désormais une place des fêtes, et un concept de stationnement dans lequel la cour d'école n'est plus un parking*
- *Les classes de 7-8 H et du CESL seraient intéressées à s'occuper d'un potager, comme les 1H à 6H pourront le faire dans la nouvelle école. Les jardins côté remparts pourraient-ils offrir des possibilités de jardinage ? Ou sinon côté cour, en la revégétalisant en partie ?*

Voilà pour les questions de précisions sur ce que couvre le crédit proposé ce soir.

Pour terminer, nous relevons l'installation de poubelles de tri, ce qui est une bonne opportunité de sensibiliser les élèves à la problématique des déchets.

En espérant recevoir des réponses à nos questions d'éclaircissements, nous soutenons cette demande de crédit et nous vous invitons à faire de même. »

- **Réponse de M. Didier DEMIERRE, conseiller communal**

« *Je vous remercie pour vos questions pertinentes. Nous sommes pour l'instant au niveau de la demande de crédit et toutes les propositions que vous avez évoquées seront discutées avec les responsables de l'école en ville, que ce soit pour les tables de ping-pong, du stationnement ou pour les armoires. Ces sujets seront tous discutés le moment venu.*»

- **Intervention de Mme Virginie MARDON, conseillère générale (PLR)**

«*Ce n'est pas un secret, le PLR a toujours été favorable à une rénovation du bâtiment de l'école en ville. Il a ici même pris plusieurs fois la parole dans ce sens.*

Nous sommes heureux de voir que le conseil communal partage ce point de vue et aille rapidement de l'avant dans la rénovation des salles de classe. Nous sommes également très satisfaits de constater que le bâtiment sera valorisé par des locations à vocation éducative.

Le PLR remercie le conseil communal pour l'attention ainsi portée à l'école en ville. »

- **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

« Le groupe PVL va soutenir le crédit pour les raisons déjà évoquées par les autres groupes. Nous avions aussi le questionnement sur le stationnement dans la cour de l'école. La cour accueillera une table de ping-pong et un deuxième but de foot. C'est une excellente nouvelle pour les écoliers, mais pas seulement. Car ce lieu permet aussi aux enfants et aux adultes en dehors des heures scolaires, notamment le week-end, de jouer au foot et au basket, etc. et désormais aussi au ping-pong.

Dans la mesure où cet espace ne fait pas non plus partie du périmètre du concept de stationnement, le conseil communal prévoit-il de laisser à l'avenir cette cour d'école fermée aux voitures sauf évènement extraordinaire ? Selon votre réponse à ma collègue Mme MASUR LUU, je comprends qu'il n'y a pas encore de réponse, mais nous aimerions aussi connaître votre détermination à ce sujet dès que possible. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITÉ – SOIT PAR 43 VOIX – QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 670'000.- POUR LES TRANSFORMATIONS ET MISE A NIVEAU DE L'ÉCOLE EN VILLE (EEV).

3.4. VOTE FINAL DES BUDGETS D'INVESTISSEMENTS ET DE FONCTIONNEMENT 2025

3.4.1. BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2025

La parole n'étant plus demandée et l'examen des projets d'investissements 2025 soumis à l'approbation du conseil général étant arrivé à son terme, **M. le Président** invite les conseillères et conseillers généraux à se prononcer sur l'ensemble du budget des investissements 2025 qui présente :

- un total de dépenses de CHF 7'932'000.-
- un total de recettes de CHF 3'287'500.-
- un total de dépenses nettes de CHF 4'644'500.-

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITÉ – SOIT PAR 43 VOIX – QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2025.

3.4.2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025

Le conseil communal, la commission financière ainsi que les différents partis s'étant déjà exprimés durant la discussion de portée générale, **M. le Président** propose de passer en revue le budget de fonctionnement, chapitre par chapitre, en ouvrant la discussion à la suite de chacun d'entre eux. Au terme de la lecture aura lieu le vote pour l'approbation du budget dans son ensemble.

Chapitres suscitant des interventions

- **Chapitre 7 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

  - **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général (PVL)**

    Poste
    79 Aménagement du territoire
    7900.3000.00 Traitement des jetons

    « Lors de sa dernière séance, le conseil général a accepté notre proposition de constituer une commission de mobilité. Dans notre compréhension, un vote positif du conseil général devait entraîner directement la constitution de cette commission sous l'égide du conseil général. Il s'avère que le bureau a traité cette proposition non pas comme une proposition interne (art. 98 du règlement du CG), mais comme une proposition classique (art. 96 et 97 du même règlement). Le règlement n'est pas très clair et cela a créé une certaine confusion. Après divers échanges avec le président et le secrétaire, nous pensons à présent qu'il faut laisser le conseil communal mener ses réflexions, mais nous formulons la requête qu'un rapport soit rendu lors de la prochaine séance du conseil général et que le vote définitif sur cette commission soit inscrit à l'ordre du jour de cette prochaine séance.

    Nous souhaitons que cette commission soit opérationnelle en 2025. Par conséquent, nous proposons d'inscrire au budget, poste 7900.3000.00, un montant de CHF 1800.- afin de permettre à cette commission de fonctionner. »

  - **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

    Lors de la dernière séance, le vote était clair et la question posée par M. le Président du conseil général était la suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la transmission au conseil communal de la proposition de constituer une commission mobilité s'expriment en levant leur carton ».

    Ainsi la transmission a été acceptée par 26 oui, 18 non et 1 abstention.

    Le conseil général a donc bien accepté la transmission au conseil communal de la proposition mais n'a pas accepté la création de dite commission. Le conseil communal se penchera sur cette question et viendra avec une réponse avec les avantages et inconvénients. Une autre question qu'il faudrait d'abord se poser est celle de savoir quels seraient les sujets actuels ou futurs à discuter au sein de cette commission et la réponse n'est pas si évident. On fera au mieux mais la délivrance d'une réponse en février est, à mon sens, compliquée en raison des fêtes de fin d'année et les relâches.

    Le conseil général, sur la base du rapport du conseil communal, décidera s'il veut ou pas de la constitution d'une commission mobilité qui ne serait pas une commission du conseil communal mais bien du conseil général.

  - **Réponse de M. Thierry SCHMID, vice-syndic, directeur des FINANCES**

    « Le conseil communal peut accepter l'ajout de la somme de CHF 1'800.- dans le budget 2025. Je me permets une remarque en vous rappelant que vous êtes membre de la commission financière

et ce sujet aurait dû être traité dans le cadre-là. Donc, le conseil communal ne voit pas d'objection à l'ajout de cette dépense de CHF 1'800.- en rappelant qu'il s'agit d'un budget. On aurait pu également avoir une commission sans ajouter une somme au budget ».

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet cet amendement au vote.

VOTE/DECISION

C'EST PAR 40 « OUI », 1 « NON » ET 2 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CET AMENDEMENT DEMANDANT L'AJOUT D'UNE SOMME DE CHF 1'800.- DANS LE COMPTE 7900.3000.00 POUR LA CONSTITUTION D'UNE COMMISSION MOBILITÉ.

M. le Président poursuit avec l'examen du budget de fonctionnement chapitre par chapitre.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote du budget de fonctionnement 2025 présentant désormais

- un total de charges de CHF 37'275'315.80
- un total de revenus de CHF 36'473'091.70
- un déficit corrigé de CHF 802'224.10.

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITÉ – SOIT PAR 43 VOIX – QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025.

4. RÈGLEMENT RELATIF A LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – DEMANDE D'APPROBATION

- *cf. annexe 6 : dossier de présentation*

M. le Président passe la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION pour la présentation de cet objet (*cf. annexe 6*).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale, présidente de la commission financière (PLR)**

  - *cf. annexe 7 : dossier de présentation*

« La Loi cantonale sur l'eau potable stipule, à l'art. 1, al. 3 lettres c et e, les obligations suivantes :

- *« garantir la construction, l'exploitation et l'entretien d'infrastructures d'eau potable appropriées, efficaces et rationnelles, [...]»*
- *« assurer le financement de ces infrastructures pour pourvoir aux besoins des générations futures ; [...] »*

L'art. 27 indique que « Les communes prélèvent des contributions auprès des propriétaires, des superficiaires ou des usufruitiers et usufruitières des fonds bâtis ou non bâtis, en tenant compte équitablement de l'affectation des immeubles et des bâtiments ainsi que de la quantité d'eau potable consommée. »

L'art. 32 spécifie le financement devant être effectué par la taxe de base, soit les « frais fixes relatifs au maintien de la valeur des infrastructures d'eau potable (amortissement, intérêt et financement spécial) », ainsi que le financement « des infrastructures d'eau potable (équipement de base) à réaliser selon le PIEP. » « La taxe de base est affectée à un financement spécial destiné exclusivement à couvrir ces charges. »

L'art. 33 énonce que « La taxe d'exploitation vise à couvrir les charges liées au volume de consommation » et qu' «elle est calculée par mètre cube d'eau consommée. »

Le règlement communal relatif à la distribution d'eau potable, soumis à notre approbation, est le fruit de toutes ces obligations légales.

La commission financière a reçu, suite à sa demande, une simulation de l'application du règlement, présentant la situation « avant » et la situation « avec application du nouveau règlement » pour des cas concrets différents, en fonction des zones et des spécificités prévues à l'art. 40.

Ces simulations ont été fort appréciés. La commission financière remercie le conseil communal et ses services pour la préparation et les explications apportées à celles-ci, lors de notre rencontre du 26 novembre dernier.

L'équitabilité, préconisée à l'art. 27 de la Loi cantonale sur l'eau potable, entre la taxe de base et la taxe d'exploitation, est prise en considération par la mise en place de procédés de calcul différenciés selon les fonds et zones.

Le Service de l'environnement (SEn), le Service de sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) ainsi que le Service des communes (SCom) ont préavisé favorablement le règlement et leurs remarques ont été prises en considération par le conseil communal.

Le règlement a également été soumis au Surveillant des prix ; ses quatre remarques ont été intégrées partiellement et les éléments non retenus clairement justifiés par le conseil communal.

Le règlement présenté spécifie un cadre, avec des montants maximums.

Lors de nos deux séances préparatoires, le conseil communal a énoncé sa volonté d'être raisonnable quant à la fixation des montants appliqués.

Aussi, la commission financière, à forte majorité, vous recommande d'approuver le nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de M. Jean-Yves PYTHON, conseiller général (Le Centre)**

« Réuni en séance le mercredi 4 décembre 2024, le groupe Le Centre a examiné avec intérêt le projet de règlement relatif à la distribution d'eau potable.

Il convient de souligner que ce règlement a pour objectif d'assurer une gestion durable et responsable de la distribution de l'eau. Il semble que les consommateurs ne bénéficieront pas forcément d'une compensation immédiate. Toutefois, il apparaît essentiel que ce règlement permette d'éviter de transmettre aux générations futures le fardeau des investissements nécessaires, tout en assurant une gestion pérenne de la ressource sur le long terme.

Après avoir longuement débattu de cette question, une large majorité du groupe Le Centre a accepté ce nouveau règlement, et vous invite à en faire de même. »

- **Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert·e·s)**

« Les Vert-e-s ont pris connaissance avec grand intérêt du nouveau règlement.

Après 36 ans, il était grand temps que ce règlement soit ENFIN adapté. En 1988, Romont était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

Le nouveau règlement apporte des modifications pratiques notamment pour le calcul de la taxe qui ne reposera plus sur le système alambiqué des Unités Réseaux. Il en résultera un baisse sensible de la bureaucratie dont on ne peut que se féliciter.

Surtout, le nouveau règlement met fin à une situation compliquée pour l'eau facturée aux chantiers dont l'ampleur a beaucoup changé ces dernières années. Leurs centrales à béton engloutissent des volumes d'eau considérables alors que le règlement plafonnait le montant facturable. Avant 2017, cette eau n'était même pas comptée !

L'évolution démographique de notre commune risque bien de s'accélérer encore avec l'entrée en vigueur du nouveau PAL et du PAD-cadre actuellement mis à l'enquête publique. Il en résultera d'inévitables et coûteuses adaptations du réseau d'adduction d'eau qui s'ajouteront au coût habituel de renouvellement de l'infrastructure existante. Cette croissance a un coût, aussi pour le réseau d'eau.

Les Vert-e-s se réjouissent que la stratégie et les bonnes pratiques mises en place progressivement depuis 2016 au sein du service de l'eau se trouvent confirmée dans le présent règlement.

Les Vert-e-s soutiennent la proposition du conseil communal et vous invitent à en faire de même. »

- **Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général (PVL)**

« Le groupe PVL a étudié attentivement ce nouveau règlement qui va remplacer celui de 1988.

Les articles sont rédigés de manière claire, compréhensible et en conformité avec la législation cantonale.

M. François HELFER, notre spécialiste de l'eau, a eu la gentillesse de participer à notre séance de préparation et a répondu de façon limpide (comme de l'eau) à toutes nos questions. Il nous a transmis les prévisions des futures taxes, en comparaison avec la tarification actuelle. Celles-ci restent raisonnables du moins pour les habitants d'immeubles ou de maisons individuelles.

Le principe du consommateur/payeur étant la base du financement de la distribution d'eau et du maintien des infrastructures, nous ferons juste une petite remarque pour signaler que la proportion entre payeurs et consommateurs est en faveur des utilisateurs de m^3 d'eau et plutôt en défaveur des possesseurs de grande surface en m^2.

Notre groupe accepte ce règlement et vous demande d'en faire de même. »

- **Intervention de M. Thierry JORDAN, conseiller général (PLR)**

« Le groupe PLR a étudié la proposition de nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable, nous permettant d'assurer une gestion durable de notre réseau d'eau potable ainsi que de nous mettre en conformité avec la loi cantonale de 2012.

Bon nombre de communes fribourgeoises ont d'ores et déjà appliqué un règlement basé sur le même modèle de calcul et le principe a été validé par le surveillant des prix.

Il est à noter que, si le règlement fixe des taux maximaux, les taux qui seront effectivement appliqués en 2025 et ensuite, sont eux de la compétence unique du conseil communal.

Nous espérons que le conseil communal restera raisonnable dans les taux appliqués et fera preuve de flexibilité dans la gestion des cas particuliers.

Le groupe PLR accepte ce règlement et vous recommande d'en faire de même. »

- **Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général (PS)**

« Le groupe socialiste s'est penché sur le projet de renouvellement du règlement relatif à la distribution de l'eau potable lors de sa séance de préparation.

Le travail d'adaptation du règlement type cantonal aux besoins de notre commune est concluant et a permis d'aboutir à un document clair et fiable.

Hormis les aspects techniques et de responsabilités, la thématique de la tarification a été le sujet le plus sensible. Cet aspect est crucial, puisque les redevances doivent pouvoir couvrir sur le long terme les coûts d'exploitation, de maintien et d'extension du réseau, tout en respectant les principes de causalité et d'équité. Le système de redevances proposé apparaît y répondre pleinement, et présenter l'avantage d'une perception simplifiée.

Le compteur est l'un des éléments pivots de l'équipement de distribution, permettant à la fois de déterminer la consommation des usagers, ainsi que de contrôler, le cas échéant, des défauts de sous-tirage ou des fuites. Dès lors, le groupe PS demande au conseil communal si la mise en place du smart metering a fait l'objet d'une évaluation, et propose en outre un amendement au règlement afin de donner davantage de poids à la protection des compteurs à l'intérieur des bâtiments et à la responsabilité des bénéficiaires. »

M. le Président pose la question à **M. ZÜRCHER** de savoir sur quelle modification précise porte son amendement.

- **Précision de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général (PS)**

L'amendement proposé porte sur le renforcement de l'art. 25 "utilisation du compteur", comprenant une adaptation de l'alinéa 2 et l'ajout d'un nouvel alinéa, comme suit :

Al. 2
L'usager prend toutes les mesures nécessaires pour que le compteur ne subisse pas de dégâts du fait du gel, d'un retour d'eau ou de toute autre cause provenant des installations intérieures.

Al. 3
L'usager est responsable de tout endommagement du compteur, y compris de détérioration par le feu, et en supporte les frais de réparation ou de remplacement.

- **Intervention de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« On regrette évidemment un peu que la chose ne soit pas venue plus tôt. On aurait eu l'occasion de l'examiner en détail et d'en débattre. Ceci dit, il s'agit d'un point considéré comme très mineur. L'article 25 précise déjà que l'usager ne peut procéder à aucune modification du compteur. L'alinéa 2 précise déjà que l'usager est responsable de tout accident ou détérioration du compteur entre autres en cas de gel ou de détérioration par le feu.

Vous ajoutez simplement une ligne de prévention en demandant de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le compteur ne subisse pas de dégâts. S'il ne veut pas être tenu pour responsable, il doit en amont prendre les mesures pour limiter les dégâts. On estime que c'est de la cosmétique et qu'une modification ne servirait pas à grand-chose. Seul un acte intentionnel d'une personne sur son compteur sera pris en charge via son assureur du bâtiment qui prend en charge ce genre de dommage.

Donc, le conseil communal estime, après examen très sommaire, que cette proposition tient de la cosmétique et propose ainsi au conseil général de ne pas donner suite à cet amendement.»

A la demande de **M. le Président** de savoir s'il maintient son amendement, **M. ZÜRCHER** déclare qu'il y renonce, en précisant que son idée était de rendre la responsabilité de l'usager plus explicite.

La discussion de portée générale est close et l'entrée en matière est acquise.

M. le Président ouvre la discussion de détail sur les articles du règlement. La lecture de ce dernier n'est pas demandée.

- **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale (PLR)**

« A l'article no 35, au niveau de la TVA, la commune étant assujettie déjà et qu'il n'y aura pas de retour en arrière, je suggère de biffer la deuxième partie de la phrase soit : « En cas d'assujettissement de la ville à la TVA... »

- **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

  « Il s'agit de cosmétique. Je rappelle que le dernier règlement a duré 36 ans. Donc rien ne dit que les normes TVA ne pourraient pas changer dans les 36 années à venir. Ainsi, je propose de rejeter cet amendement ».

A la demande de **M. le Président**, **Mme Stéphanie OBERSON** déclare maintenir son amendement, en précisant qu'en l'état, la commune étant assujettie à la TVA, conserver cette précision ne fait aucun sens.

Cet amendement étant maintenu, **M. le Président** passe au vote de la proposition du conseil communal.

VOTE/DECISION SUR LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

C'EST PAR 39 « OUI » ET 4 « NON » QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LE RÈGLEMENT RELATIF A LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.

PAR CONSÉQUENT, L'AMENDEMENT DE MME OBERSON EST REJETÉ.

5. DÉSIGNATION DE L'ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES COMMUNAUX POUR LA PÉRIODE 2024 À 2026

M. le Président cède la parole à **Mme Stéphanie OBERSON**, présidente de la commission financière.

« Avec la révision des comptes 2023, la société fiduciaire Core Fiduciaire Revicore SA, à Fribourg, est arrivé au terme de son mandat, après six années consécutives.

Celui-ci ne peut excéder cette durée, selon l'art. 57 al. 2 de la Loi sur les finances communales (LFCo).

L'art. 57 al. 1 de la même loi stipule que « Le contrôle externe de la comptabilité et des comptes est assuré par un organe de révision externe désigné par [...] le conseil général, sur la proposition de la commission financière. »

Par conséquent, la commission financière a effectué un appel d'offres sur invitation auprès d'organes de révisions répondant aux qualifications et indépendance énoncés aux art. 58 et 59 de la Loi sur les finances communales, afin de disposer de trois offres comparatives.

Lors de sa séance du 19 novembre 2024, la commission financière a établi un tableau comparatif de celles-ci. Les critères retenus ont été

- *l'expérience dans la révision de communes fribourgeoises et la connaissance de MCH2,*
- *la qualification et la dotation en personnel,*
- *l'implantation dans le canton,*
- *la tarification.*

Deux offres étaient équivalentes suite à l'application des trois premiers critères. Seul le dernier a permis de les départager, les offres différant de CHF 300.– HT.

Aussi, la commission financière, à l'unanimité, vous propose d'attribuer le mandat de révision des comptes 2024, 2025 et 2026, avec remise des rapports, à la société fiduciaire Ruffieux SA à Bulle, pour la somme annuelle de CHF 11'000.– HT, hors éléments extraordinaires. »

La discussion de portée générale n'étant pas utilisée, **M. le Président** passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITÉ – SOIT PAR 43 VOIX - QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE D'ACCORDER CE MANDAT A LA SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE RUFFIEUX SA, A BULLE, POUR LA RÉVISION DES COMPTES COMMUNAUX POUR LA PÉRIODE DE 2024 À 2026.

6. DIVERS

6.1. DIVERS DU CONSEIL GENERAL

M. le Président prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, c'est-à-dire :

1. les propositions,
2. les postulats,
3. les résolutions,
4. les questions et les éventuelles remarques.

6.1.1. PROPOSITIONS

Néant.

6.1.2. POSTULATS

Néant.

6.1.3. RESOLUTIONS

Ainsi que le prévoit l'art 104 du règlement, le Bureau et les membres du conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'a été déposée.

6.1.4. QUESTIONS

M. le Président rappelle que le conseil communal répond aux questions immédiatement ou au plus tard lors de la prochaine séance.

1. **Question de Mme Caroline DELACRETAZ PIDOUX, conseillère générale (PVL)**

«Nous pouvons suivre pas à pas les travaux de l'esplanade d'Arruffens et de ses alentours tant au fil des séances que sur le terrain. Particulièrement attentive à l'équilibre entre espaces minéraux et espaces verts, j'observe ces travaux, je dois l'avouer, avec une pointe voire une bonne dose d'inquiétude. Le risque de création d'un îlot de chaleur est, à mon sens, réel avec son lot d'inconvénients tant pour les usagers et les riverains que pour la ville et l'environnement.

Cela dit, la vue de la plantation d'arbres grands et nombreux m'a réjouie. Je salue cette initiative, ce d'autant plus que de tels aménagements ont un coût certain.

Seul bémol, les zones où ces arbres sont plantés ont été recouvertes ensuite de cailloux. A mon humble avis, et selon mes connaissances inexistantes en paysagisme, rien ne vas pousser au pied de ces arbres. Mais vous me détromperez peut-être dans quelques instants.

Voici donc ma question :

Quels sont les éléments qui ont poussé au choix de ce sol autour de ces arbres ? N'y avait-il pas de possibilité d'y créer des espaces plus végétalisés ?

La commune a la chance de pouvoir compter sur le travail d'un responsable des espaces verts, en la personne de M. Philippe BALMAT, qui est créatif, professionnel, pragmatique et sensible aux questions de durabilité. Nous pouvons déjà compter plusieurs de ses réalisations dans la ville qui mêlent espaces végétaux, durabilité et urbanisme de manière remarquable, y compris dans des endroits où les véhicules sont très présents comme le parking du Bicubic, les ronds-points et les abords de certaines routes. Ne pourrait-on pas envisager d'explorer la possibilité de faire de même sur l'esplanade d'Arruffens ? »

- **Réponse de M. Marc MENOUD, conseiller communal en charge du dicastère URBANISME/CONSTRUCTIONS**

« Les Îlots de chaleur sont une thématique qui a été prise en compte dans le développement de cette esplanade qui n'est pas totalement terminée. On a déjà une cinquantaine d'arbres qui sont plantés sur ces îlots mais il reste encore à aménager au pied de ces arbres les mêmes aménagements que sur la place polyvalente, à savoir ce mélange terre-pierres.

Notre collaborateur M. BALMAT ensemencera au printemps une jolie prairie fleurie. Du mobilier urbain viendra encore compléter les aménagements, notamment des bancs en béton. On a choisi ce mélange terre-pierres car il s'associe bien au passage d'env. 1'000 élèves/jour.

- **Complément de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« J'ajoute juste une chose puisque son nom a été cité. M. BALMAT est le délégué de la commune avec le groupe de paysagistes pour le choix des essences des plantations et arbres. Il faudra attendre le printemps pour observer le résultat final. »

Mme DELACRÉTAZ PIDOUX s'en réjouit et remercie le conseil communal pour sa réponse et pour le travail. Elle se réjouit également de découvrir cette prairie fleurie en espérant qu'elle ne sera pas piétinée par les élèves.

2. Question de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale (PLR)

« La ligne de bus débutera dans deux jours et nous nous en réjouissons déjà.

Toutefois, n'aurait-il pas été judicieux d'avertir les bordiers concernés par l'arrêt de bus/podiums installés récemment dans la Grand Rue ? »

- **Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal en charge du dicastère MOBILITE/SECURITE/TRANSPORTS**

  « Pour votre information, le service technique s'est rendu auprès des deux commerces se situant à proximité de cet arrêt de bus. »

Mme OBERSON remercie M. BUSSARD pour sa réponse en signalant toutefois qu'il y a des habitants également dans la rue.

- **Complément de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

  « Les arrêts de bus existent déjà. Comme l'arrêt de bus à la montée disparaît et que l'arrêt de bus à la descente sera utilisé plus intensément, on a décidé d'améliorer la situation des piétons et des utilisateurs afin d'éviter qu'ils doivent passer au travers de véhicules en stationnement. Il n'y a donc pas lieu de polémiquer sur chaque détail. »

3. Question de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général (HN)

« Avez-vous des précisions sur le projet éolien dans la Glâne ? A la suite de divers articles parus dans les journaux ces derniers jours et également suite à la séance qui a eu lieu récemment à Siviriez, pouvez-vous nous donner des précisions sur ce projet ?»

- **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

  « Comme j'ai participé à cette séance, j'y réponds donc volontiers. Au début de l'automne, une discussion a eu lieu avec les communes de Billens, Siviriez et Ursy concernées par le périmètre de la côte du Glaney. La question était de savoir si nous voulions faire une assemblée publique, les arguments des uns et des autres étant connus.

  Par contre, les communes des secteurs concernés ont été avisées au début de l'été que des mâts de mesures allaient être mis en place sur chaque site de secteur éolien. L'idée a donc été d'aviser les propriétaires concernés. C'est une séance d'information qui s'est déroulée le 4 décembre avec l'ensemble des propriétaires des quatre communes concernées. Pour rappel, il faut que la surface de la parcelle soit de 8'000 m^2 au moins, surface nécessaire à l'implantation du mât et des arrimages.

Lors de cette soirée – pour laquelle nous avons été largement remerciée et félicitée par les participants – il a été reconnu une démarche en toute transparence et sans polémique. Le point de vue des quatre communes a été clairement exprimé et notre commune s'est déclarée peu favorable aux implantations de mâts de mesure car ils se situeront très vite à grande proximité de zones habitées. Le débat sur les éoliennes a été relativement calme à Romont et il n'est pas nécessaire de discuter sans disposer de projet concret, ce qui générerait uniquement des craintes.

Autre argument, si on veut que la démarche soit crédible, il ne faut pas se limiter à vouloir faire des mesures sur les seuls secteurs objet du plan directeur cantonal. Pour désamorcer toutes les critiques entendues ces dernières années, il faut aussi placer des mâts de mesures à d'autres endroits susceptibles d'être intéressants, comme le Mont-Vully ou le Niremont.

Il s'agit enfin, avant d'entreprendre ces mesures de force du vent, de connaître le coefficient attribué à la force du vent par rapport aux autres critères comme la protection de la nature, environnement, oiseaux, proximité des lieux d'habitations, etc. La Commune de Romont n'est pas intéressée mais les propriétaires concernés gardent la liberté de faire ce qu'ils veulent. Dans le cadre de la mise en place d'un mât de mesure, il n'y a pas de mise à l'enquête et donc d'opposition possible.

Enfin les propriétaires intéressés pourraient toucher une indemnité de CHF 8000.- pour 13 mois pour l'utilisation d'env. 8000 m^2. Les privés ne semblent pas très intéressés mais d'autres propriétaires comme des régies fédérales, l'armée, etc. pourraient être plus favorables. L'idée est de trouver un endroit par site où installer un mât de mesure.

Si un mât est installé à Romont, vous en serez informés.»

4. Question de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert·e·s)

« Nous nous réjouissons de l'approbation ce soir du nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable que nous demandions avec impatience depuis quelques années déjà.

Néanmoins nous demandions aussi, avec non moins d'impatience, la révision du règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux.

Cette mise à jour est importante car il reste une bonne vingtaine de millions de francs à investir pour terminer les mesures préconisées par le PGEE. Nous avons donc besoin de nouvelles recettes pour terminer cette tâche. Surtout, au vu du très modeste budget des investissements voté ce soir, l'économie locale aura besoin, dans les années qui viennent, du soutien que représentent ces investissements. D'où notre question de ce soir :

Quand ce règlement révisé sur l'évacuation et l'épuration des eaux sera-t-il enfin soumis au conseil général pour approbation ? »

- **Réponse de M. François HELFER, conseiller communal en charge du dicastère ENVIRONNEMENT/ENERGIE**

  «Pas plus tard que cette semaine, nous avons eu une séance pour traiter le règlement des eaux usées qui est à bout touchant. Vers fin janvier, il est prévu de l'adresser à Monsieur Prix. Dès réception du retour de la consultation de la part de Monsieur Prix, il devra être validé par

le conseil communal. Puis enfin il sera soumis au conseil général dans le courant 2025, au plus tard lors de sa troisième séance. »

5. Question de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert·e·s)

« Il y a une douzaine de jours, le Groupe E a envoyé une information faisant état de changements importants pour le rachat de l'électricité photovoltaïque. Dorénavant, le rachat sera moins attractif pour celles et ceux qui réinjectent leur surplus de production dans le réseau. Mais surtout, le prix de rachat sera moins prévisible puisque dorénavant ajusté trimestriellement sur le prix du marché.

De son côté, l'association « Habitat Durable », qui compte plus de 15'000 membres en Suisse romande, faisait état, dans son magazine n° 78 de novembre 2024, de nouvelles possibilités de mieux vendre l'électricité renouvelable produite et consommée localement grâce à de nouvelles possibilités offertes pour la loi : les communautés électriques locales (CEL) et les regroupements virtuels dans le cadre de la consommation propre (RCP).

La commune disposant maintenant enfin de plusieurs installations solaires photovoltaïques, envisage-t-elle de jouer un rôle proactif dans la création de telles communautés ou regroupements pour mieux valoriser sa production propre au niveau local ? »

- **Réponse de M. François HELFER, conseiller communal en charge du dicastère ENVIRONNEMENT/ENERGIE**

  « Ce sujet n'a pas encore été abordé. Le conseil communal prend acte de la question qu'il étudiera ultérieurement. »

6. Question de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale (PLR)

« La magie de Noël est apparue et décore une grande partie de notre ville. Toutefois, je réitère un souhait effectué précédemment. En effet, de très nombreux touristes (environ 13'000 par année) se rendent sur la place de l'Hôtel de Ville, afin de visiter la cour du château et le musée s'y logeant surtout. Un sapin sur cette place de l'Hôtel de Ville y ferait bel effet et bon accueil, dans une belle continuité de ceux situés dans le périmètre, qui sont très beaux.

J'en remercie l'équipe de l'édilité, ainsi que le soin journalier qu'elle apporte à notre ville. »

- **Réponse de Mme Stefanie LOSEY, conseillère communale en charge du dicastère de la CULTURE**

  «Je prends acte de cette demande.»

6.2. DIVERS DU CONSEIL COMMUNAL

6.2.1. REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A LA QUESTION DE M. JEAN-BAPTISTE MOREL DU 10.10.2024 CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC ET LA SÉCURITE

Intitulé de la question du 10.10.2024
↓

- *QUES_48_20241010*

« Lors de sa séance de préparation du 30 septembre dernier, le groupe Horizons Nouveaux s'est à nouveau préoccupé de la sécurité de nos concitoyens. En effet, plusieurs demandes nous sont parvenues afin que nous questionnions le conseil communal lors d'une séance du conseil général.

L'éclairage public de notre chère commune a été pensé et paramétré pour que de l'énergie soit économisée comme le demande l'article 15a de la loi cantonale sur l'Energie.

Cependant, sur notre territoire communal subsiste des coins sombres ou peu éclairés, non pas propices à des activités illicites, mais représentant un réel danger pour les piétons et les usagers de la route. Les exemples ne manquent pas, comme la région de la gare, au sens large du terme (Chemin Sous-Gare, Route des Rayons), les rues de l'intra-muros et le périmètre de l'esplanade d'Arruffens.

Ainsi, le groupe Horizons Nouveaux adresse la question suivante au conseil communal :

Serait-il possible d'envisager l'augmentation de l'éclairage du domaine public aux endroits dangereux, tels les passages piétons, les croisements dangereux aux heures de grande affluence (dès 06h00 le matin et de 16h30 à 19h00) durant la période hivernale ? »

M. le Président donne la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, conseiller communal en charge du dicastère MOBILITE/SECURITE/TRANSPORTS.

« La réponse à la question de M. MOREL est simple pour l'instant, c'est-à-dire NON. En effet, la commune ne peut pas paramétrer actuellement l'intensité de l'éclairage public uniquement sur certains mâts. L'éclairage est géré à distance par le Groupe E et selon des zones précisément définies.

Si une partie de la commune est dans le noir de 01h00 à 05h00 du matin, il est à relever que les routes cantonales, la vieille-ville ainsi que certaines routes communales comme l'Avenue Gérard Clerc restent éclairées toute la nuit.

Dans les années à venir, la commune devra se poser la question d'un éclairage intelligent par mât. »

6.2.2. REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A LA QUESTION DE M. STEFAN TRÜMPLER DU 10.10.2024 CONCERNANT LE MEP VIEILLE-VILLE

- *cf. annexe 8 : schéma élaboré par M. Jean-Claude Cornu, syndic*

Intitulé de la question du 10.10.2024
↓

- *QUES_49_20241010*

« Au nom de citoyennes et citoyens intéressés·es et à titre personnel, je me permets de poser la question au conseil communal de savoir où il en est par rapport aux suites à donner au MEP vieille-ville, notamment sur le plan de l'organisation.

Dans le même contexte, pourriez-vous nous informer sur l'état des discussions avec les services cantonaux au sujet de l'approbation partielle du PAL vieille-ville.

Du fait que M. le Syndic a déjà largement évoqué cette question, je le remercie et on peut ainsi renoncer à cette question, à moins qu'il souhaite ajouter quelque chose. »

M. le Président donne la parole à **M. Jean-Claude CORNU,** syndic.

Au moyen d'un schéma, **M. le Syndic** indique les différentes phases du MEP vieille-ville (*cf. annexe 7).*

M. TRÜMPLER remercie M. le Syndic pour cette réponse détaillée qui indique que les choses avancent et que ce sujet est pris au sérieux. Ceci donne des espoirs pour ce dossier urgent et important.

CONCLUSION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC

« Voici déjà la dernière séance 2024 du conseil général qu'il y a lieu de clore avec quelques considérations.

Personne n'en est venu aux mains, pas d'invectives, d'insultes, de plaintes pénales, de recours administratif ou autres. Tout le contraire. Des débats parfois vifs, la plupart du temps bien dégrossis en commissions et dans les groupes. Quelques votes parfois très serrés.

En conclusion, on constate une démocratie et des autorités romontoises qui fonctionnent dans le respect des rôles attribués à chacun, dans le souci du bien-être de notre population et en toute transparence. A Romont on peut lire les procès-verbaux dans leur ensemble, même à la maison.

Raison suffisante pour vous transmettre, en particulier à votre président, à votre bureau, mais plus généralement à vous toutes et tous les remerciements du conseil communal.

C'est le moment aussi de rappeler l'engagement du personnel communal, tous services confondus, la qualité de leurs prestations et bien souvent leur grande disponibilité.

L'année 2024 aura vu de grands projets menés « tambours battants », des projets préparés et suivis minutieusement, ce qui a permis d'éviter les mauvaises surprises qui sont souvent l'apanage des collectivités publiques, à quelque niveau que ce soit. Certains sont visibles, voire spectaculaires, comme

l'EEB ou l'Esplanade d'Arruffens. D'autres sont moins apparents mais tout aussi importants, comme le règlement d'eau potable ou le stationnement payant.

Et l'an prochain, de nouveaux projets seront terminés ou initiés, à un rythme soutenu et malgré des finances communales qui nous incitent, voire nous contraignent à une certaine modération.

En conclusion, je vous réitère, au nom du conseil communal, mes remerciements, vous souhaite d'agréables fêtes et vous présente, ainsi qu'à toute la population, mes meilleurs vœux pour 2025. »

CONCLUSION DE M. CHRISTOPHE GIRARD, PRESIDENT

« Nous arrivons au terme de cette séance. J'invite les différents rapporteurs à remettre leurs textes au bureau et je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre participation constructive à cette séance.

Je me joins à M. le Syndic pour souhaiter, à vous toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, de belles et douces fêtes !

Un apéritif préparé par la boucherie-traiteur Christian DEILLON vous attend à l'arrière de la salle. »

Belle fin de soirée et MERCI.

«*Applaudissements* ».

Au nom du conseil général

Le Président
Christophe GIRARD

Le Secrétaire
Yves BARD

- *Version approuvée le 13.02.2025*

Annexes à l'original du procès-verbal

1. Ecole En Bouley : présentation conseil communal
2. Budget 2025 : rapport conseil communal
3. Budget 2025 : rapport commission financière
4. Demande crédit bâtiment scolaire Condémine : rapport conseil communal
5. Demande crédit bâtiment école en ville : rapport conseil communal
6. Règlement eau potable : rapport conseil communal
7. Règlement eau potable : rapport commission financière
8. MEP vieille-ville - réponse à question de M. Stefan Trümpler : schéma élaboré par M. Jean-Claude Cornu, syndic

Annexe no 1

Ville de Romont

Ecole En Bouley

Point de situation du projet

Conseil général du 12 décembre 2024

EEB – points essentiels

- Planning respecté :
  - 11.2024 : Réception des diverses composantes de l'ouvrage
  - 13.12.2024 : Remise totale et définitive de l'ouvrage par Erne SA, y compris les aménagements extérieurs
  - 16.12.2024 : Ouverture de la salle spécialisée pour le CGRR
  - 01.2025 : Aménagement du mobilier
  - 04.2025 : Prise de possession du bâtiment par les classes
  - 13.06.2025 : Inauguration officielle
  - 14.06.2025 : Journée "Portes ouvertes à la population»
  - 05-08.2025 : Travaux de rénovation/adaptation Condémine
  - 07-08.2025 : Travaux de rénovation/adaptation EEV

EEB – points essentiels

- Finances : Absolument dans le tir
- Esplanade Arruffens :
  - travaux et aménagements terminés
  - Dernier tapis, marquage et signalisation définitive en mars
  - Discussion d'améliorations et corrections avec l'ingénieur mobilité en janvier
- Place polyvalente Bicubic : travaux à bout touchant

EEB

Questions ?

Annexe no 2

Ville de Romont

BUDGET 2025

Séance du conseil général du 12 décembre 2024

Ville de Romont

Présentation générale

Investissements

Ville de Romont

Ville de Romont - Budget d'investissements 2025 - Dépenses et recettes par nature

		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
	Dépenses	**7'932'000,00**	**31'050'000,00**	**22'873'082,20**
50	**Immobilisations corporelles**	**7'540'000,00**	**30'960'000,00**	**22'749'327,35**
5000	Terrains	1'000'000,00	1'000'000,00	
5010	Routes et voies de communication	1'580'000,00	5'415'000,00	629'947,70
5030	Autres travaux de génie civil	2'725'000,00	3'730'000,00	861'144,75
5040	Bâtiments	1'770'000,00	20'130'000,00	20'330'180,15
5060	Biens mobiliers	285'000,00	300'000,00	472'456,85
5090	Autres immobilisations corporelles	180'000,00	385'000,00	455'597,90
52	**Immobilisations incorporelles**	**392'000,00**	**90'000,00**	**123'754,85**
5200	Logiciels	65'000,00		
5290	Autres immobilisations incorporelles	327'000,00	90'000,00	123'754,85
	Recettes	**-3'287'500,00**	**-3'222'500,00**	**-284'314,70**
61	**Remboursements**			**-187'018,80**
6110	Routes et voies de communication			-98'507,30
6130	Autres ouvrages de génie civil en général			-88'511,50
63	**Subventions**	**-3'287'500,00**	**-3'222'500,00**	**-97'295,90**
6300	Confédération	-125'000,00	-45'000,00	-47'295,90
6310	Canton et Concordats	-2'462'500,00	-2'462'500,00	
6340	Entreprises publiques	-700'000,00	-715'000,00	
6350	Entreprises privées			-50'000,00
	Sous-total bénéfice	4'644'500,00	27'827'500,00	22'588'767,50
	Perte	-4'644'500,00	-27'827'500,00	-22'588'767,50
	Total général			

* y compris des dépenses pour de nouveaux investissements pour 1'770'000.-

(nouveaux crédits totaux à voter en 2025 pour Fr. 1'330'000.-)

Ville de Romont

Présentation générale

Fonctionnement

Ville de Romont

Ville de Romont - Budget de fonctionnement 2025

		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Sections	37'273'515,80	36'473'091,70 800'424,10	32'842'131,15	32'489'860,75 352'270,40	29'803'548,28 2'885'499,70	32'689'047,98
0	**Administration générale**	4'289'600,20	935'236,90 3'354'363,30	3'924'360,35	648'759,00 3'275'601,35	3'628'144,38	612'561,89 3'015'582,49
1	**Ordres et sécurité publics, défense**	1'048'164,55	634'673,55 413'491,00	883'033,50	566'875,00 316'158,50	785'690,85	569'646,86 216'043,99
2	**Formation**	11'355'578,10	1'679'666,75 9'675'911,35	9'236'144,15	1'332'705,50 7'903'438,65	8'176'236,70	1'168'952,95 7'007'283,75
3	**Culture, Sport et Loisirs**	3'063'696,10	151'893,15 2'911'802,95	2'251'884,20	71'670,00 2'180'214,20	2'685'601,15	63'116,85 2'622'484,30
4	**Santé**	3'106'975,45	60'000,00 3'046'975,45	2'958'036,30	78'000,00 2'880'036,30	2'687'230,50	59'463,80 2'627'766,70
5	**Prévoyance sociale**	5'264'102,20	1'603'500,00 3'660'602,20	5'070'885,80	1'730'400,00 3'340'485,80	4'275'957,10	1'451'794,65 2'824'162,45
6	**Trafic et Télécommunications**	3'556'373,50	597'735,25 2'958'638,25	3'260'578,00	190'410,00 3'070'168,00	2'838'857,35	232'503,60 2'606'353,75
7	**Protection de l'Environnement et Aménagement du territoire**	4'402'310,90	4'025'201,85 377'109,05	4'023'802,35	3'612'515,00 411'287,35	3'978'551,65	3'714'575,45 263'976,20
8	**Economie Publique**	137'066,05	150,00 136'916,05	131'656,50	150,00 131'506,50	75'386,20	146,00 75'240,20
9	**Finances et Impôts**	1'049'648,75 25'735'385,50	26'785'034,25	1'101'750,00 23'156'626,25	24'258'376,25	671'892,40 24'144'393,53	24'816'285,93

Ville de Romont

Ville de Romont - Budget de fonctionnement 2025 - Charges et produits par nature

		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
	Charges	**37'273'515,80**	**32'842'131,15**	**29'803'548,28**
30	**Charges du personnel**	**5'600'448,00**	**4'934'676,00**	**4'626'031,30**
300	**Autorités et commissions**	**308'290,00**	**311'790,00**	**290'972,40**
3000.00	Traitement et Jetons	308'290,00	311'790,00	290'972,40
301	**Salaires du personnel administratif et exploitation**	**4'279'103,00**	**3'739'366,00**	**3'490'368,20**
3010.00	Salaires, gratifications et allocations	4'279'103,00	3'739'366,00	3'583'952,05
3010.09	Remboursement salaires			-93'583,85
304	**Allocations**	**20'760,00**	**21'960,00**	**23'465,80**
3040.00	Allocations communales pour enfants	20'760,00	21'960,00	23'465,80
305	**Cotisations patronales**	**933'045,00**	**818'810,00**	**784'305,40**
3050.00	Part patronale AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	286'582,00	248'920,00	240'344,85
3052.00	Part patronale LPP	395'996,00	357'110,00	340'817,90
3053.00	Part patronale LAA	80'981,00	65'080,00	61'943,10
3054.00	Part patronale AF	119'062,00	104'400,00	99'855,30
3055.00	Part patronale IJM	46'424,00	43'300,00	41'344,25
309	**Autres charges du personnel**	**59'250,00**	**42'750,00**	**36'919,50**
3090.00	Formation et perfectionnement	29'300,00	23'250,00	16'267,30
3099.00	Autres charges du personnel	29'950,00	19'500,00	20'652,20

Ville de Romont

Equivalents plein temps (EPT)

- **2021 : 38.74**
- **2022 : 38.81 (+ 0.07)**

(MOINS : bibliothèque et secrétariat AES / PLUS : apprentie socio-éducative et augmentation du secrétariat des écoles)

- **2023 : 39.26 (+ 0.45)**

(MOINS : service du feu / PLUS : secrétariat)

- **2024 : 40.06 (+ 0.80)**

(MOINS : service du feu / PLUS : secrétariat)

- **2025 : 49.86 (+ 9.80)**

(PLUS : conciergerie EEB, chef de projet, responsable mobilité, secrétariat, AES)

Ville de Romont

Ville de Romont - Budget de fonctionnement 2025 - Charges et produits par nature

		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
36	**Charges de transfert**	**20'554'315,80**	**19'042'736,15**	**17'128'511,45**
360	**Parts de revenus destinés à des tiers**	**40'017,75**	**36'650,00**	**37'773,30**
3601.00	Emoluments des cartes d'identité	4'249,00	4'300,00	4'244,10
3601.01	Frais de perception	35'768,75	32'350,00	33'529,20
361	**Dédommagements à des collectivités publiques**	**13'930'937,55**	**12'668'635,65**	**11'330'143,85**
3611.00	Participation cantonale	1'540'505,15	1'257'472,00	1'000'868,10
3611.01	Service médico-scolaire	9'300,00	4'880,00	4'686,00
3611.02	Service dentaire scolaire	60'000,00	78'000,00	59'463,80
3611.04	Traitement enseignants	2'433'252,10	2'303'600,00	2'203'248,10
3612.00	Participations communes et ass. intercommunales	9'887'880,30	9'024'683,65	8'061'877,85
363	**Subventions à des collectivités publiques et à des tiers**	**6'335'860,50**	**6'082'450,50**	**5'515'394,30**
3631.00	Subventions aux cantons et aux concordats	5'842'971,00	5'547'475,50	5'018'300,50
3632.00	Subv. communes et associations intercommunales	46'500,00	64'500,00	62'750,00
3635.00	Subventions aux entreprises privées	8'000,00	15'000,00	25'328,80
3636.00	Subventions Associations locales	302'750,00	319'300,00	307'856,00
3637.00	Subventions aux ménages privés	135'639,50	136'175,00	101'159,00
369	**Diverses charges de transfert**	**247'500,00**	**255'000,00**	**245'200,00**
3699.00	Redistributions	247'500,00	255'000,00	245'200,00

Ville de Romont

Ville de Romont - Budget de fonctionnement 2025 - Charges et produits par nature

		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
	Revenus	**-36'473'091,70**	**-32'489'860,75**	**-32'689'047,98**
40	**Revenus fiscaux**	**-23'147'000,00**	**-20'832'000,00**	**-21'219'368,75**
42	**Taxes et redevances**	**-6'256'625,00**	**-5'563'596,00**	**-5'276'323,39**
44	**Revenus financiers**	**-1'143'731,75**	**-813'260,00**	**-871'843,82**
45	**Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux**	**-375'950,50**	**-123'530,00**	**-204'243,35**
46	**Revenus des transferts**	**-3'364'375,20**	**-3'292'924,50**	**-3'252'245,78**
48	**Produits extraordinaires**	**-1'494'836,25**	**-1'474'836,25**	**-1'544'427,09**
49	**Imputations internes**	**-690'573,00**	**-389'714,00**	**-320'595,80**
	Bénéfice	**36'473'091,70**	**32'489'860,75**	**32'689'047,98**
	Total général			

Ville de Romont

Ville de Romont - Budget de fonctionnement 2025 - Charges et produits par nature

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Charges	**37'273'515,80**	**32'842'131,15**	**29'803'548,28**
Revenus	**-36'473'091,70**	**-32'489'860,75**	**-32'689'047,98**
Bénéfice			**2'885'499,70**
Total général	**800'424,10**	**352'270,40**	

Ville de Romont

Lecture de détail par section

Investissements

0 – Administration générale

1 – Ordres et sécurité publics, défense

2 – Formation

3 – Culture, Sport et Loisirs

4 – Santé

5 – Prévoyance sociale

6 – Trafic et Télécommunications

7 – Protection de l'Environnement et territoire

8 – Economie publique

9 – Finances et Impôts

Ville de Romont

Vote final du budget 2025

Acceptez-vous ***le budget des investissements 2025 qui présente***

des dépenses pour	***CHF***	***7'932'000.-***
des recettes pour	***CHF***	***-3'287'500.-***
soit un total de dépenses d'investissements pour	***CHF***	***4'644'500.-***

Ville de Romont

Lecture de détail par section

Fonctionnement

0 – Administration générale

1 – Ordres et sécurité publics, défense

2 – Formation

3 – Culture, sport et loisirs

4 – Santé

5 – Prévoyance sociale

6 – Trafic et télécommunications

7 – Protection de l'environnement et aménag. territoire

8 – Economie publique

9 – Finances et impôts

Ville de Romont

Vote final du budget 2025

Acceptez-vous ***le budget du fonctionnement 2025 qui présente***

des charges pour	***CHF 37'273'515.80***
des revenus pour	***CHF -36'473'091.70***
soit un déficit de fonctionnement de	***CHF 800'424.10***

Annexe no 3

Budget 2025

19.11.2024

M. Thierry Schmid – Vice-Syndic & Directeur des finances

M. Christophe Burri – Administrateur des finances

26.11.2024

Séance commune

Budget 2025

Déficit de plus de 3 %,

CHF 800’424.10

Impôts

Budget 2024 → budget 2025

= + 2.3 millions

Budget 2025

Impôts

Budget 2024 → budget 2025
= + 2.3 millions

PP, revenu	+ 500’000.-
PP, fortune	– 95’000.-
PP, ISO	+ 80’000.-
PP, Prest. Cap.	– 50’000.-
PM, bénéfice	+ 1’530’000.-
CI	+ 150’000.-
GI	+ 200’000.-

Budget 2025

+ de charges …

Amortissements
Intérêts (bien négociés)
Personnel supplémentaire
Frais de chauffages
Frais d’assurances
Frais d’électricité
…

Budget 2025

Réseau Santé Glâne

COGL
Cycle d'Orientation de la Glâne

Amortis-
sements

Budget 2025

Ces prochaines années ...

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

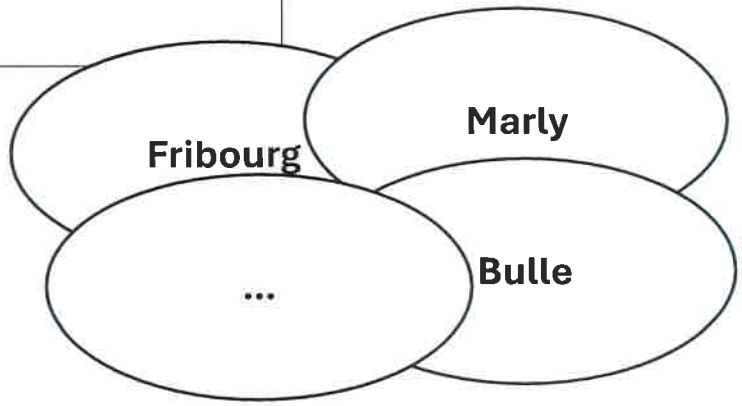

Budget 2025

La Liberté du 08.10.2024

La ligne de bus 479 augmente sa cadence et étend son tracé.

[…] extension de la ligne en décembre entre la poste et la gare de Romont vers le quartier de La Maula en passant par l'hôpital et l'église de Billens.

[…] jusque vers 23 h 30 du lundi au samedi.
Mais avec une cadence réduite en soirée à la demi-heure, […].

Budget 2025

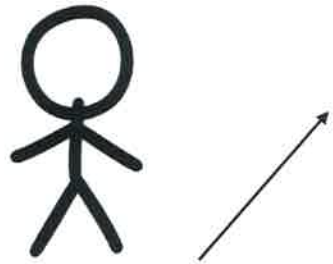

Potentiel fiscal

Budget 2025
Investissement – intentionnel

Dépenses = CHF 7’932’000.- / Recettes = CHF 3’287’500.-

→ **Dépenses nettes de CHF 4’644’500.-**

A voter :

10 nouvelles dépenses – CHF 2’770’000.-

1 crédit complémentaire – CHF 330’000.-

Budget 2025

- Fonctionnement
- Investissement - intentionnel

Merci de votre attention

Ville de Romont

Annexe no 4

Séance du conseil général du 12.12.2024

Demande de crédit de CHF 1’100’000.00 pour la transformation du bâtiment scolaire de la Condémine destiné à l’accueil extrascolaire (AES)

Ville de Romont

L'AES est hébergé dans les locaux des Ateliers protégés de la Glâne qui souhaitent les récupérer pour leur agrandissement.

Le bâtiment de la Condémine a une configuration idéale en termes de surface intérieure et surtout extérieure qui manque actuellement.

Le bâtiment rénové accueillera 84 enfants et une dizaine d'adultes pour l'encadrement.

Ville de Romont

Principaux travaux – Intérieur

Nouveau revêtement de sol, éclairage, peinture et sanitaires conformes aux normes du SEJ (Service de l'enfance et de la jeunesse).

Création d'espaces différents : dédiés à la restauration, à la cuisine, aux jeux, au repos, aux devoirs et aux activités manuelles.

Ville de Romont

Principaux travaux – Extérieur

Démolition des classes provisoires et remise en état du site.

Installation d'une clôture périphérique et aménagement paysager (haies).

Place extérieure avec tables en bois et différents jeux (ex.: table de ping-pong, panier de basket et futurs jeux d'eau ...).

Amélioration de l'accessibilité.

Ville de Romont

Financement et calendrier

Demande de crédit de CHF 1’100’000.00

Des demandes de subventions auprès du canton et de l’État seront également effectuées.

Délai très court entre le départ des élèves de l’école primaire (17.04.2025) et la rentrée scolaire (28.08.2025). Une planification minutieuse et une exécution rapide des travaux sont primordiales.

Séance du conseil général du 12.12.2024

Demande de crédit de CHF 670’000.- pour les transformations et mise à niveau de l’école en ville (EEV)

Ville de Romont

- Travaux et aménagements à réaliser
- Aménagement cour d'école
- Mandat architecte
- Remarque générale sur le bâtiment
- Planning des travaux
- Coûts des travaux
- Demande de crédit
- Frais financiers

Ville de Romont

Ville de Romont

Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 670'000,- pour les transformations et la mise à niveau de l'école en ville.

Annexe no 6

Ville de Romont

Séance du conseil général du 12.12.2024

Message n° 4

Règlement relatif à la distribution d'eau potable

Ville de Romont

Raisons du changement

- Remplacer le règlement obsolète de 1988 pour se conformer à la Loi cantonale sur l'eau potable (LEP) de 2012.
- Harmonisation avec le modèle de règlement cantonal, assurant la cohérence dans la région fribourgeoise.
- Répondre aux besoins actuels et futurs de Romont.
- Favoriser la transparence et la clarté pour les citoyens.
- Assurer la couverture des coûts grâce à une structure tarifaire révisée (autofinancement).

Ville de Romont

Structure tarifaire révisée

- Système à trois niveaux :
  - **Taxe de raccordement**
  - **Taxe d'exploitation**
  - **Taxe de base annuelle**
- Taxe de **raccordement** : basée sur la surface de la parcelle x IBUS, avec un maximum de 20 CHF/m^2. Ceci s'aligne sur la majorité des autres communes fribourgeoises.
- Taxe **d'exploitation** : basée sur la consommation effective (m^3) fixée à un maximum de 2,00 CHF/m^3.

Ville de Romont

Structure tarifaire révisée

- Taxe de **base** annuelle : basée sur la surface de la parcelle x IBUS, avec un maximum de 0,60 CHF/m^2.
- Le conseil a délégué la fixation des tarifs finaux exacts, dans le cadre de ces maximums, au pouvoir exécutif.
- Les tarifs sont alignés sur d'autres communes telles Bulle, Châtel-Saint-Denis,...

Ville de Romont

Prise en compte des recommandations du Surveillant des prix

- Allocation annuelle au fonds de maintien de la valeur limitée à 60 % du coût de remplacement.
- Maintien du calcul basé sur la surface x indice pour les taxe de base. Les modèles alternatifs (diamètre des compteurs, UR) ont été rejetés en raison de difficultés administratives à la mise en œuvre et au suivi.

Ville de Romont

Conclusion et prochaines étapes

- Le nouveau règlement constitue une étape importante vers la modernisation du système de distribution d'eau de Romont.
- Il assure un financement durable et la conformité à la législation cantonale.
- La structure tarifaire proposée est équitable, transparente et comparable à celle des autres communes.

=> Recommandation au Conseil général d'approuver le nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable.

Annexe no 7

Règlement relatif à la distribution d'eau potable

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Loi sur l'eau potable, art. 1, al. 3

c) *Garantir la construction, l'exploitation et l'entretien d'infrastructures d'eau potables appropriées, efficaces et rationnelles, [...]*

e) *Assurer le financement de ces infrastructures pour pourvoir aux besoins des générations futures [...]*

Règlement relatif à la distribution d'eau potable

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Loi sur l'eau potable, art. 27

[...] contributions [...]

fonds bâtis ou non

propriétaires

superficiaires

Usufruitiers

Affectation

Consommation

Règlement relatif à la distribution d'eau potable

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Loi sur l'eau potable, financement, art. 32 + 33

Taxe de base + **Taxe d'exploitation**

- Taxe de base
  - Maintien de la valeur (amortissements, intérêt, financement spécial)
  - Equipement de base
- Taxe d'exploitation
  - Charges liées au volume de consommation (m3)

Règlement relatif à la distribution d'eau potable

Avant

Taxe d'exploitation =
m3 x prix

Taxe de base =
Unité de raccordement x prix

Avec application

Taxe d'exploitation =
m3 x prix

Taxe de base =
m2 x indice x prix

Règlement relatif à la distribution d'eau potable

MERCI

Avant

Taxe d'exploitation =
m3 x prix

Taxe de base =
Unité de raccordement x prix

Avec application

Taxe d'exploitation =
m3 x prix

Taxe de base =
m2 x indice x prix

Art. 40
Spécificités

Règlement relatif à la distribution d'eau potable

Avec application

Taxe d'exploitation =
m3 x prix

Taxe de base =
m2 x indice x prix

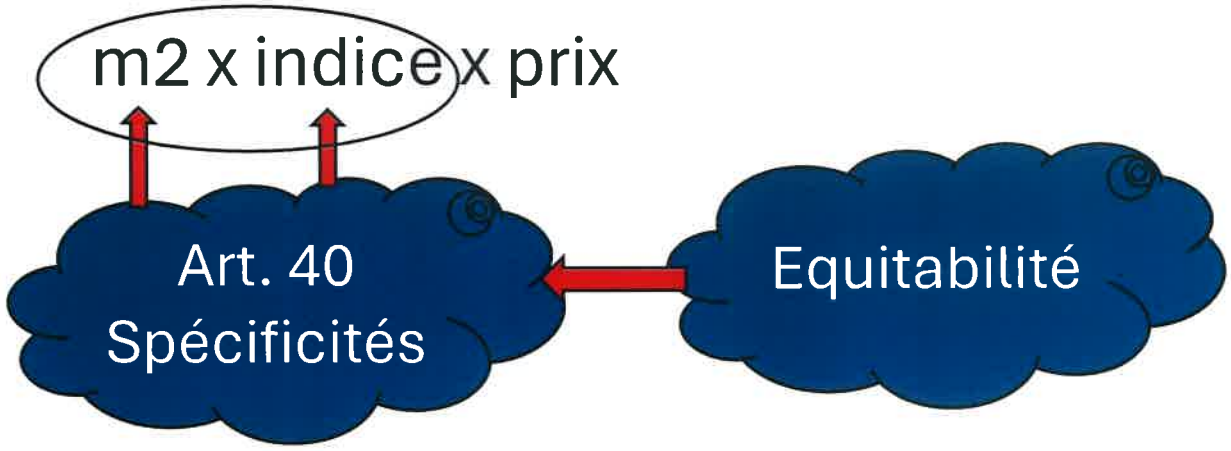

Règlement relatif à la distribution d'eau potable

✓ SEn
SAAV
SCom

✓X Surveillant des prix

Règlement relatif à la distribution d'eau potable

Avec application

Taxe d'exploitation =
m3 x prix

Taxe de base =
m2 x indice x prix

Règlement relatif à la distribution d’eau potable

✓ Forte majorité

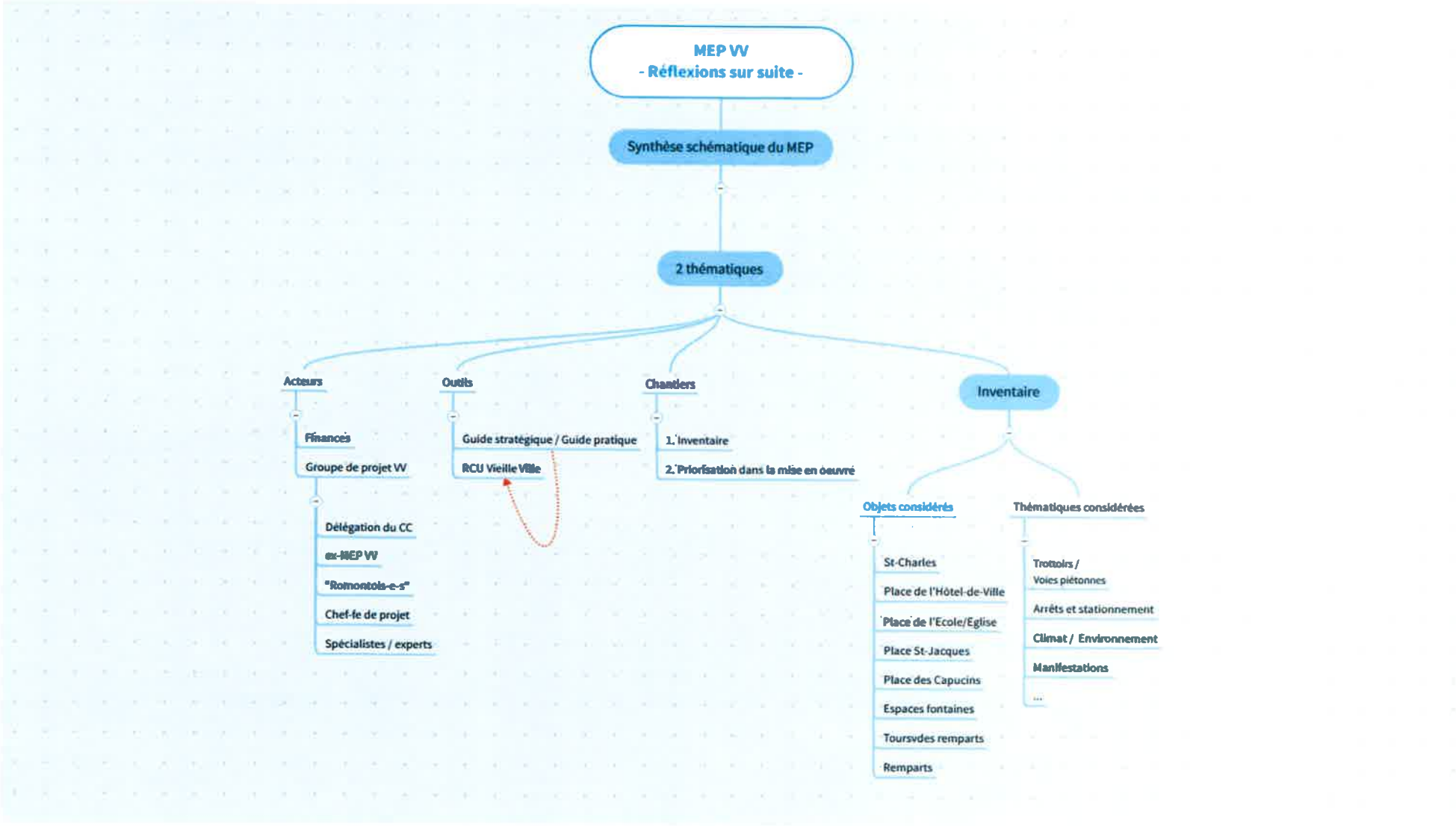
MEP VV
- Réflexions sur suite -
Synthèse schématique du MEP
2 thématiques
Acteurs
Finances
Groupe de projet VV
Délégation du CC
ex-MEP VV
"Romontois-e-s"
Chef-fe de projet
Spécialistes / experts
Outils
Guide stratégique / Guide pratique
RCU Vieille Ville
Chantiers
1. Inventaire
2. Priorisation dans la mise en oeuvre
Inventaire
Objets considérés
St-Charles
Place de l'Hôtel-de-Ville
Place de l'Ecole/Eglise
Place St-Jacques
Place des Capucins
Espaces fontaines
Toursvdes remparts
Remparts
Thématiques considérées
Trottoirs / Voies piétonnes
Arrêts et stationnement
Climat / Environnement
Manifestations
...